

**Seizième séance**

Mercredi 19 juin 2013, 10 h 10

Présidence de M. Katamine

**RAPPORTS DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION
DES POUVOIRS: PRÉSENTATION DES RAPPORTS
DONT LA CONFÉRENCE PREND ACTE,
ET APPROBATION DES PROPOSITIONS
DE LA COMMISSION**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Avant de continuer la discussion générale des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général, nous allons maintenant examiner les rapports de la Commission de vérification des pouvoirs, publiés dans les *Comptes rendus provisoires* n^{os} 4C et 4D.

J'invite les membres du bureau de la commission à venir prendre place à la tribune. Il s'agit de M. Palai, président; de M. Potter, vice-président employeur; et M. Veyrier, vice-président travailleur.

Je donne la parole à M. Palai pour qu'il nous présente les rapports.

Original anglais: M. PALAI (président de la Commission de vérification des pouvoirs)

C'est un honneur pour moi de présenter à la Conférence les premier, deuxième et troisième rapports de la Commission de vérification des pouvoirs, qui se trouvent respectivement dans les *Comptes rendus provisoires* n^{os} 4B, 4C et 4D. Le mandat de la Commission de vérification des pouvoirs couvre l'examen des pouvoirs ainsi que toute protestation ayant trait au pouvoir des délégués et de leurs conseillers techniques, ou à l'absence de dépôt des pouvoirs d'un délégué des employeurs ou des travailleurs. La commission examine aussi les plaintes pour non-paiement des frais de voyage et de séjour des délégués et détermine un quorum pour le vote. A partir de l'examen initial des pouvoirs, la Commission de vérification des pouvoirs fait rapport sur la composition de la Conférence, sur la base des pouvoirs reçus de la part des gouvernements pour leurs délégations tripartites.

Notre premier rapport, contenu dans le *Compte rendu provisoire* n^o 4B, est le rapport standard sur la composition de la Conférence qui est présenté à la Conférence chaque année. Il explique comment est déterminé le quorum pour le vote. A ce propos, je vous informe que le nombre de participants à la Conférence a de nouveau atteint un chiffre record, avec plus de 4 700 membres des délégations enregistrés.

Notre deuxième rapport, contenu dans le *Compte rendu provisoire* n^o 4C, concerne un aspect spécifique de la composition de la Conférence, à savoir

la proportion d'hommes et de femmes dans les délégations. La commission a publié des informations sur cette question au cours des trente dernières années. L'année dernière, elle a constaté avec une vive préoccupation que la proportion de femmes parmi les délégués et les conseillers techniques diminuait, et a donc invité le Conseil d'administration du BIT à envisager des mesures concrètes pour y remédier. Le Conseil d'administration a adopté différentes mesures à la suite d'un débat tenu à sa session de novembre 2012, et a notamment invité la Commission de vérification des pouvoirs à envisager la présentation de rapports plus détaillés sur la proportion de femmes et d'hommes dans les délégations; la commission y a donné suite en soumettant ce rapport. Le rapport présente non seulement des chiffres sur la proportion de femmes parmi les délégués et les conseillers techniques à la présente session de la Conférence, laquelle s'élève à 27 pour cent, mais également des données portant sur les dix dernières années. Il permet d'identifier les tendances caractérisant l'ensemble des délégués et des conseillers techniques ainsi que des tendances distinctes pour les délégués et les conseillers techniques des gouvernements, des travailleurs et des employeurs. En résumé, à l'exception d'une représentation record des femmes lors de la 98^e session en 2009 – la question de l'égalité entre hommes et femmes au cœur du travail décent figurait alors à l'ordre du jour – à la suite de laquelle la représentation des femmes avait de nouveau légèrement reculé, on observe une progression, lente mais constante. La commission espère que dans les années à venir la progression vers une représentation égale sera plus régulière.

Le troisième rapport, qui se trouve dans le *Compte rendu provisoire* n^o 4D, contient une synthèse du travail de la commission portant essentiellement sur les protestations et plaintes reçues.

Permettez-moi de rappeler que le travail de la Commission de vérification des pouvoirs joue un rôle essentiel dans la protection et le renforcement de la structure tripartite de l'OIT, véritable fondement des travaux de l'Organisation. En effet, si la Conférence internationale du Travail veut collectivement illustrer la nature tripartite de l'Organisation, il est indispensable que les délégués des employeurs et des travailleurs soient véritablement représentatifs des travailleurs et employeurs de leur pays. Ainsi, l'article 3, paragraphe 5, de la Constitution de l'OIT dispose que les gouvernements doivent désigner des délégués des travailleurs et des employeurs en accord avec les organisations les plus représentatives des employeurs et des travail-

leurs du pays considéré. L'examen du respect de cette disposition dans les cas portés à l'attention de la commission par l'intermédiaire des protestations est donc au cœur même du mandat de la Commission de vérification des pouvoirs. Cependant, une fois que les délégués des employeurs et des travailleurs sont désignés, ils doivent se rendre à Genève et y rester plus de deux semaines afin de pouvoir assister à la Conférence. A cet égard, la Constitution de l'OIT prévoit qu'il incombe aux gouvernements de payer les frais de voyage et de séjour des délégués et des conseillers techniques désignés. Des plaintes alléguant que cette obligation n'a pas été respectée sont également examinées par la Commission de vérification des pouvoirs.

Lors de la présente session, la commission a examiné 22 cas dont 15 protestations, deux cas de suivi de situations qui avaient auparavant donné lieu à des protestations, et cinq plaintes liées au non-paiement des frais de voyage et de séjour. La commission s'est réunie neuf fois et a organisé deux auditions. Pour ce qui est du suivi, je voudrais attirer l'attention de la Conférence sur le fait que, dans un des cas, à savoir le cas de Djibouti, la commission a unanimement proposé de proroger les mesures monétaires qui avaient été adoptées à la dernière session de la Conférence. L'année dernière, la Conférence a demandé au gouvernement de Djibouti de présenter deux rapports. Un rapport intérimaire devait être présenté au Directeur général du BIT avant la fin de 2012 et un rapport détaillé devait être présenté en même temps que les pouvoirs soumis à cette Conférence. Malheureusement, comme au cours des années précédentes, le gouvernement n'a pas présenté les rapports demandés. La commission regrette profondément cet état de fait, d'autant plus que, cette année, elle a reçu à nouveau une protestation concernant la délégation des travailleurs. La commission a pu s'entretenir avec le gouvernement. La situation des organisations syndicales dans ce pays demeure très préoccupante, et notre commission déplore, comme d'autres organes de contrôle de l'OIT, l'absence de coopération de la part du gouvernement. En conséquence, j'attire votre attention sur le paragraphe 47 de notre troisième rapport et vous invite à approuver les propositions de suivi renforcé qu'il contient.

L'autre cas de suivi concerne le Myanmar. La commission a reçu du gouvernement des renseignements concernant les évolutions qui ont eu lieu dans le pays en matière de création de nouvelles organisations de travailleurs et la procédure suivie cette année pour la désignation de la délégation de travailleurs à la Conférence. La commission constate avec satisfaction que ce processus a conduit à la désignation d'une délégation de travailleurs qui est véritablement représentative des travailleurs de ce pays et ne propose donc pas de proroger le suivi de la situation. Néanmoins, étant donné que la plupart des organisations de travailleurs nouvellement créées sont des organisations syndicales de base au niveau des entreprises, la commission espère qu'elles pourront, à l'avenir, se consolider et rejoindre des fédérations et des confédérations. Le gouvernement pourrait alors consulter les plus représentatives d'entre elles aux fins de la désignation des délégués des travailleurs à la Conférence. La commission note que ceci conclut un long processus au cours duquel la Commission de vérification des pouvoirs a travaillé en parallèle avec les organes de contrôle de l'OIT pour traiter les différents aspects

de la situation au Myanmar. Il n'est donc pas surprenant que cette conclusion ait lieu à la même session de la Conférence que celle qui a, hier, adopté une résolution mettant fin aux mesures prises en 2000 au titre de l'article 33 de la Constitution de l'OIT, concernant le respect par le Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930.

Parmi les protestations reçues cette année, plusieurs concernaient des conflits internes au sein d'organisations d'employeurs et de travailleurs. La commission a toujours souligné le fait que ces situations ne relevaient pas de son mandat, mais elle a néanmoins formulé des remarques sur la façon dont les gouvernements concernés ont géré ces situations en lien avec la désignation des délégués des employeurs et des travailleurs. Pour ce qui est du traitement des protestations et des plaintes, la commission souhaite rappeler qu'elle dispose d'un temps très limité pour les recevoir et les examiner, et qu'il est donc essentiel qu'elles soient déposées le plus rapidement possible et contiennent toute la documentation nécessaire. En effet, pour pouvoir examiner correctement ces protestations et ces plaintes, la commission doit disposer de toutes les informations nécessaires et le fond du problème doit être clairement expliqué. Il est également indispensable que les gouvernements répondent rapidement et de façon exhaustive aux allégations lorsque la commission le demande. Je voudrais aussi dire que la durée de la Conférence a été progressivement raccourcie, sans que les délais de présentation des protestations et plaintes n'aient été raccourcis en conséquence, et que cela fait peser une pression considérable sur la commission, tout en rendant de plus en plus difficile l'examen approfondi des cas. Peut-être ce point pourrait-il être examiné dans le cadre des travaux du Conseil d'administration sur la réforme de la Conférence. La commission est consciente du fait que les protestations et les plaintes peuvent avoir des conséquences significatives à la fois pour les pays Membres concernés et les partenaires sociaux impliqués. C'est dans cette optique qu'elle cherche à s'acquitter de sa mission et à trouver des solutions efficaces aux protestations et plaintes. Pour ce faire, elle compte sur la coopération des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

En conclusion, je voudrais exprimer ma profonde gratitude à mes deux collègues, M. Yves Veyrier, membre travailleur de la France, et M. Edward Potter, membre employeur des Etats-Unis, pour l'esprit de coopération et de consensus dont ils ont fait preuve dans le cadre de nos travaux. Nous exprimons également notre gratitude collective aux hommes et femmes dévoués et professionnels du secrétariat qui nous ont considérablement aidés.

Enfin, je présente ces rapports à la Conférence pour qu'elle en prenne note et approuve les propositions figurant au paragraphe 47 du *Compte rendu provisoire* n° 4D.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

La Commission de vérification des pouvoirs a adopté les trois rapports à l'unanimité. La Conférence est invitée à en prendre acte et à approuver les propositions contenues au paragraphe 47 du *Compte rendu provisoire* n° 4D qui concerne la délégation de Djibouti. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence prend acte des rapports et approuve ces propositions?

(La Conférence prend acte des rapports et approuve les propositions.)

Avant de poursuivre, je tiens à exprimer ma gratitude au bureau de la Commission de vérification des pouvoirs pour son excellent travail et à remercier le secrétariat qui a apporté un soutien très efficace à la commission.

**VOTE PAR APPEL NOMINAL SUR LA RÉOLUTION
CONCERNANT L'ADOPTION DU PROGRAMME
ET BUDGET POUR 2014-15 ET LA RÉPARTITION
DU BUDGET DES RECETTES ENTRE LES ETATS
MEMBRES**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant procéder au vote par appel nominal sur la résolution concernant l'adoption du programme et budget 2014-15 et sur la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres, dont le texte figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 8-2.

(Il est procédé à un vote par appel nominal.)

(Les résultats détaillés du vote sont présentés à la fin du Compte rendu provisoire.)

Le résultat du vote est le suivant: 391 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions. Le quorum étant de 304 et la majorité des deux tiers de 267, la résolution est adoptée.

(La résolution est adoptée.)

Plusieurs délégués ont demandé à prendre la parole pour expliquer leur vote.

Original anglais: M. SHEPARD (gouvernement, Etats-Unis)

Les Etats-Unis souhaitent souligner l'importance qu'ils attachent au travail de l'OIT. Alors qu'une grande partie du monde souffre encore des effets de la crise économique, la pertinence et l'importance des efforts de l'Organisation pour promouvoir le travail décent doivent être absolument mises en avant.

Nous nous félicitons de l'orientation et du contenu des récentes propositions de programme et de budget. Nous soutenons l'appui qu'il est proposé de mettre sur les huit domaines prioritaires pour l'action de l'OIT et dans lesquels, l'OIT, grâce à son mandat et à ses compétences propres, peut avoir un impact véritable et mesurable. L'augmentation modeste de 3 pour cent montre que le Directeur général a conscience des contraintes budgétaires auxquelles sont confrontés les Etats Membres. En raison des importantes réductions budgétaires du gouvernement fédéral des Etats-Unis nous avons dû demander un budget à croissance nominale zéro pour toutes les organisations internationales, dont l'OIT. C'est pourquoi nous ne sommes pas en mesure de voter en faveur de la résolution concernant le programme et budget 2014-15. Nous continuerons à soutenir la mission de l'OIT. Nous approuvons les initiatives ambitieuses suggérées par le Directeur général et nous nous réjouissons de poursuivre notre étroite collaboration au cours des années à venir.

Original espagnol: M. VEGA MOLINA (gouvernement, Espagne)

Tout d'abord, je voudrais remercier le BIT pour la préparation de ce programme et budget et pour nous

avoir donné la possibilité de nous consulter au cours des derniers mois.

L'Espagne a déjà eu l'occasion d'expliquer son vote et sa position au cours de la réunion de la Commission des finances, la semaine passée, et elle a indiqué son souhait d'une croissance nominale zéro. C'est pourquoi nous avons voté contre la proposition.

Le gouvernement de l'Espagne, en effet, est en faveur d'une croissance zéro des budgets de toutes les organisations du système des Nations Unies. Une telle mesure refléterait une volonté véritable de maintenir les dépenses, ce que nous appuyons. Ce serait l'occasion de montrer notre aptitude à faire plus avec moins.

Ces considérations, qui reflètent les difficultés économiques et financières auxquelles sont confrontés de nombreux pays, dont l'Espagne, ne veulent pas dire que nous ne soutenons pas l'OIT, ses objectifs et son action récente.

L'Espagne se félicite des mesures de renforcement de l'efficacité qui sont mises en place et elle est favorable à une concentration des priorités de l'Organisation sur huit domaines de première importance.

L'Espagne réitère son engagement envers l'Organisation internationale du Travail et son appui aux travaux mis en œuvre par le Directeur général.

Original anglais: M. LEWIS (gouvernement, Canada)

Le Canada a voté «non» à la proposition de programme et budget pour 2014-15. Nous aimerions répéter ici que notre position sur ce budget ne doit en aucun cas être interprétée comme un manque de confiance dans l'Organisation. Nous soutenons toujours fermement l'OIT, son Directeur général et son programme.

Toutefois, le Canada a un certain nombre d'inquiétudes concernant le niveau du budget. Comme de nombreux autres gouvernements, le gouvernement du Canada a pris et continue de prendre des décisions difficiles pour faire face aux problèmes économiques actuels et, comme nous l'avons déjà dit, nous attendons des institutions internationales qu'elles montrent la même volonté d'efficacité et d'économie.

Nous souhaitons une croissance nominale zéro pour les budgets de toutes les organisations du système des Nations Unies, et nous avons donc été déçus de constater que le budget de 2014-15 ne respecte pas cette croissance zéro, ce qui aurait pourtant été possible. C'est pourquoi le Canada a dû voter contre le budget proposé.

Je tiens à répéter que le Canada soutient très vivement le programme qui vient d'être adopté. Nous estimons simplement que ce programme aurait été réalisable sans accroissement budgétaire. Nous invitons instamment l'OIT, alors qu'elle s'engage dans la mise en œuvre du processus de réforme, à faire de la recherche d'une plus grande efficacité et d'une réduction des dépenses un élément clé de son processus décisionnel afin qu'à l'avenir les propositions de programme et de budget puissent être faites sur la base d'une croissance nominale zéro.

Original portugais: M. VALADAS DA SILVA (gouvernement, Portugal)

Avant tout, j'aimerais réitérer l'engagement ferme du Portugal à l'égard des valeurs et des objectifs de l'OIT. Nous épaulons le processus de réforme lancé par le Directeur général, qui permettra sans aucun

doute de renforcer la capacité technique de l'Organisation et en même temps de mener une action plus efficace et de gagner en efficience.

Comme vous le savez, le Portugal est encore confronté à de graves difficultés de nature financière, en raison de la crise qui persiste et nous affecte tous.

Nous reconnaissons les efforts qui ont été déployés dans l'élaboration des propositions de budget, mais nous espérons qu'un moyen serait trouvé de réduire la contribution des Etats Membres.

A cet égard, pour les raisons invoquées ci-dessus, le gouvernement du Portugal n'a pas pu voter en faveur du budget proposé.

(La séance est levée à 12 h 20.)

Dix-septième séance

Mercredi 19 juin 2013, 14 h 35

Présidence de M. Katamine et de M. Rahman

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LE TRAVAIL DÉCENT ET LES EMPLOIS VERTS: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant examiner le rapport de la Commission sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts, qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 12.

J'invite le bureau de la commission à venir à la tribune. Il s'agit du président, M. Abdalhaleem Mohamad, de la vice-présidente employeuse, M^{me} Cuthbert, du vice-président travailleur, M. Martínez, et de la rapporteure M^{me} O'Carroll.

Je donne la parole à la rapporteure afin qu'elle présente le rapport.

Original anglais: M^{me} O'CARROLL (rapporteure de la Commission sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts)

C'est un grand honneur pour moi que de m'adresser à vous cet après-midi en tant que rapporteure de la Commission sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts. Ce sujet est une priorité pour nous tous et c'est donc avec fierté que je vous présente le résultat de nos discussions au sein de la commission.

Le rapport a été soigneusement rédigé pour refléter les délibérations sur les points principaux de la discussion, à savoir la relation entre l'environnement et le monde du travail dans un contexte de défis majeurs, sur le plan environnemental, économique et social, la possibilité de créer des emplois décents dans une économie plus durable, les difficultés que nous rencontrons en raison de la restructuration, du changement climatique et de la crise de l'énergie, les réponses à apporter, le rôle nécessaire des institutions et, enfin, les moyens que l'OIT, en sa qualité d'institution internationale clé, ainsi que ses mandants doivent adopter pour que notre message soit entendu partout dans le monde et que la question du travail décent, des emplois verts et du développement durable soit inscrite à l'ordre du jour des politiques internationales à venir.

Le rapport comprend également nos conclusions, qui ont pour titre «Parvenir au travail décent, aux emplois verts et au développement durable». Ces conclusions montrent clairement quelle est notre vision commune sur la question et quels principes directeurs la sous-tendent. Elles proposent de mettre en place toute une série de politiques, de mesures et

de dispositifs institutionnels nous permettant d'identifier et de mobiliser les synergies entre le travail décent, les emplois verts et le développement durable, le but étant d'assurer une transition juste pour tous vers un développement écologiquement durable qui donne lieu à une croissance vigoureuse, inclusive et faisant surtout reculer la pauvreté.

Je pense que nos conclusions constitueront un important document de référence pour l'Organisation et pour ses mandants et qu'elles permettront de guider notre action lorsqu'il s'agira de prendre des mesures ciblées et immédiates pour faire des emplois verts une réalité dans tous les pays.

La résolution invite le Conseil d'administration à tenir compte de nos conclusions dans sa planification des activités à venir. Ces conclusions reflètent le sentiment que nous avons tous, à savoir qu'il est urgent d'exploiter les possibilités qui se présentent et de relever les défis que pose la transition vers le développement durable.

Je pense que les conclusions de notre commission ont une portée et une résonance particulière. Du fait que nous y sommes parvenus dans le cadre de la structure tripartite de l'OIT, elles deviendront aux yeux de tous, si vous les adoptez, celles du monde du travail dans son ensemble.

Tous les membres de la commission considèrent que le rapport fixe des objectifs très ambitieux aux discussions futures sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts. Je suis convaincue qu'il débouchera sur un cadre d'action clair nous permettant de réaliser notre vision commune.

Je voudrais remercier notre président, M. Abdalhaleem Mohamad, du Soudan, pour son approche très professionnelle et la façon remarquable dont il a su diriger nos travaux. Je voudrais également remercier nos deux vice-présidents, M. Martínez, vice-président travailleur, Argentine, et M^{me} Cuthbert, vice-présidente employeuse, Jamaïque, pour le très vif intérêt qu'ils ont manifesté pour la question et la passion qu'ils ont su nous communiquer. Je voudrais aussi saluer les autres porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs qui ont exprimé leur opinion de façon convaincante et constructive. Je voudrais également remercier l'équipe du BIT affectée à notre commission pour son excellent travail.

Je vous sou mets donc le projet de rapport, la résolution proposée et les conclusions proposées pour adoption.

J'ai l'honneur et le plaisir de présenter la déclaration des employeurs en faveur de l'adoption du rapport de la Commission sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts. Outre le compte rendu des débats que la commission a menés sur la base du Rapport V établi par le Bureau, notre rapport contient une résolution et des conclusions.

Je tiens avant tout à saluer le travail accompli par la commission. Dès lors que nous avons été à l'écoute les uns des autres, le climat a été constructif et positif. Nous avons trouvé le juste équilibre et, en contrepartie de certaines concessions, nous avons gagné en collaboration.

L'examen de cette question vient à point nommé à la lumière des travaux de la Conférence sur le développement durable (Rio+20), tenue l'année dernière, des discussions en cours sur les objectifs du développement durable pour l'après-2015 et compte tenu enfin de la manière dont le Directeur général conçoit l'action de l'OIT ces six prochaines années, au cours desquelles il souhaite accorder une place importante aux emplois verts.

Les conclusions font apparaître un consensus fort sur les objectifs, les pistes et les politiques cohérentes et complémentaires dont l'OIT a besoin pour parvenir à des transitions qui soient justes pour tous.

Tous les pays doivent réfléchir aux mesures qu'ils leur faut prendre et aux ressources qu'ils peuvent mobiliser pour parvenir au développement durable et à l'éradication de la pauvreté, que ce soit sur le plan national ou pour contribuer à l'effort général au niveau mondial.

Au début de nos travaux, nous avions tous une interprétation différente des termes «verts» et «écologisation». Toutefois, à mesure que la discussion a progressé, nous avons rapproché nos positions, conscients des possibilités qui s'offrent à nous tous d'améliorer la performance environnementale, de créer des emplois et de réduire la pauvreté, aujourd'hui et demain.

Les employeurs souscrivent sans réserve au constat selon lequel il faut que les gouvernements fournissent des cadres propices à l'innovation ainsi qu'au développement des entreprises et de l'entrepreneuriat durables. Ils doivent aussi aborder dans sa globalité la création d'emplois et d'entreprises, et reconnaître qu'il existe des possibilités favorables aux emplois verts et aux entreprises vertes dans tous les métiers, dans toutes les entreprises et dans l'économie dans son ensemble.

Aujourd'hui, le défi consiste à mener un travail de sensibilisation pour promouvoir la mise en place immédiate de procédés et de services économes en ressources ainsi que l'adoption de mesures pour améliorer la performance environnementale de toutes les entreprises.

Il est nécessaire d'anticiper les qualifications et les savoir-faire qui vont être nécessaires afin de pouvoir les développer et contribuer ainsi à renforcer la capacité de tous les acteurs de limiter autant que possible les dysfonctionnements au cours de la transition. La diversité des besoins et des ressources des Etats Membres ainsi que l'évolution rapide des circonstances sont prises en compte.

Nous accueillons avec une grande satisfaction le fait qu'il soit dit dans les conclusions que les orga-

nisations d'employeurs, avec d'autres, doivent être associées à tous les niveaux pour définir des solutions permettant une transition juste pour tous, notamment des solutions qui soient réalistes et durables.

Le rapport confie un rôle à chacun d'entre nous – les organisations d'employeurs, les organisations de travailleurs, les gouvernements et l'OIT. Il est important que ces rôles soient complémentaires, proportionnés et efficaces.

Les employeurs sont fermement convaincus que les nobles intentions exprimées dans les conclusions compensent de loin les préoccupations que nous avons pu avoir sur ce texte, notamment en raison de sa longueur, de certaines répétitions ou du fait qu'il mentionne des résolutions qui ne sont pas largement ratifiées. Il s'agit du fruit d'une coopération tripartite qui est bien la caractéristique première de l'OIT. Nous recommandons l'adoption de ce rapport à la Conférence. Ce sera là un message fort pour les employeurs du monde entier.

Nous travaillerons avec les gouvernements et d'autres acteurs aux niveaux international, national et sectoriel pour tenir les engagements que nous avons pris au cours des deux dernières semaines. Nous apporterons notre appui et mettrons en commun nos expériences dans toute la mesure possible.

Le moment est maintenant venu de prononcer quelques mots de remerciements. Je souhaite avant tout rendre hommage à notre président, M. Mohamad (Soudan). Monsieur, vous nous avez permis de parvenir à un consensus global et solide tout en respectant un calendrier très serré. Je souhaite, en mon nom et au nom des employeurs, vous féliciter chaleureusement pour ce travail remarquable.

Je tiens aussi à saluer très chaleureusement M. Martínez, porte-parole des travailleurs, le groupe des travailleurs, ainsi que le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et la CSI. Votre argumentation claire à l'appui des principes que vous défendiez et votre pragmatisme ont permis à notre commission de travailler dans un esprit de coopération et dans une bonne ambiance.

Mes remerciements vont également à mes collègues employeurs, à l'OIE et à l'équipe du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP), qui nous ont apporté leur concours et ont contribué à nos débats. Je salue aussi le personnel du BIT: nous sommes conscients de l'immense travail que vous avez accompli pour nous permettre d'aboutir à ces résultats. Nous savons que vous n'avez pas compté vos heures, que ce soit au sein de la commission ou en coulisses. Vous êtes trop nombreux pour que je puisse vous nommer tous personnellement, mais sachez que nous vous remercions et que nous avons apprécié votre appui précieux.

Nous saluons aussi le travail de l'équipe du Département des entreprises du BIT. Elle devra dans l'avenir unir ses efforts à ceux des principaux acteurs concernés, tant à l'OIT qu'à l'extérieur.

Mes collègues au sein des rangs gouvernementaux ont été pour beaucoup dans la réussite de nos travaux et je les remercie pour leur participation constructive. Vous aurez un rôle très important à jouer de retour dans vos pays d'origine, car il vous appartient de travailler avec d'autres parties prenantes à l'élaboration d'un cadre national propice à la durabilité environnementale, à l'éradication de la pauvreté et à la création d'emplois.

Mes collègues employeurs ont travaillé avec diligence pour apporter un éclairage utile à nos discussions sur ce thème de vaste portée. Nous admettons que ce débat doit encore se prolonger pour que les tenants et les aboutissants en soient parfaitement connus et pour susciter une adhésion plus large dans le monde.

C'est pourquoi il faut, en conclusion, veiller à ce que l'exercice qui consiste à expliquer les complexités inhérentes à la question et les solutions vertes que nous proposons ne devienne pas une tâche plus ardue encore que la réalisation de notre objectif, à savoir parvenir au développement durable et à l'élimination de la pauvreté.

Original espagnol: M. MARTÍNEZ (vice-président travailleur de la Commission sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts)

La Commission sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts, et en particulier le groupe des travailleurs, que j'ai présidée lors de la présente session de la Conférence, s'est acquittée d'une mission difficile, novatrice et tout à fait nécessaire, portant sur des sujets qui n'avaient pas été abordés à l'OIT depuis plus de vingt-trois ans.

Les débats se sont axés sur la transition nécessaire vers une économie écologiquement durable, accompagnée d'un développement social, dont la liberté syndicale et la négociation collective doivent être les piliers, grâce au renforcement des Etats pour que les politiques publiques structurent le développement national.

Le développement productif et la croissance doivent s'accompagner d'une amélioration des conditions sociales et de travail, et tenir compte des besoins de l'environnement. Nous savons que toutes les transitions ont une incidence sociale et environnementale et provoquent inévitablement des changements. Néanmoins, nous devons veiller ensemble, en tant que parties prenantes de ces processus contemporains, à faire advenir une transition juste.

Or, pour être juste, cette transition doit tenir compte des droits des travailleurs, par le biais du travail décent, et les politiques publiques doivent combiner croissance écologiquement durable et inclusion sociale. Aussi, l'Etat doit s'appliquer à assurer la gestion durable et équitable des ressources pour veiller à ce que les travailleurs ne soient pas une simple variable d'ajustement sur la voie d'un modèle de développement plus respectueux de l'environnement, et que leurs droits sociaux soient respectés.

La commission s'est heurtée à plusieurs difficultés, et nous nous sommes trouvés confrontés à un thème nouveau: comment intégrer la lutte pour la durabilité dans les débats sur les droits au travail, sur la création d'emplois, sur la liberté syndicale et la négociation collective ainsi que sur l'ensemble des droits fondamentaux?

La première de ces difficultés a porté sur l'inclusion du débat sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts dans les travaux de l'OIT. Une autre difficulté a été de montrer les signes d'une riposte de l'OIT face à la gravité et à l'urgence des problèmes auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés. Nos systèmes de production et de consommation franchissent les limites planétaires de façon alarmante et mettent en péril le bien-être des générations futures.

On assiste par ailleurs à une augmentation des inégalités entre les Etats et à l'intérieur des Etats,

faute de travail décent dans les pays en développement et dans les pays développés. Le chômage et l'emploi précaire accentuent ces problèmes, en empêchant énormément de familles de travailleurs de vivre dans la dignité.

Malgré l'ampleur et le niveau de ces problèmes, nous n'avons pas sombré dans le pessimisme et avons décidé de proposer un cadre d'action afin de trouver des solutions. Nous savons que le travail décent est fondamental pour la vie des travailleurs; nous savons – et nous devons – anticiper l'avenir, en incluant dans notre programme le concept d'emplois verts.

Il faut aborder les questions de l'environnement, de l'emploi et du développement de façon globale. Les économies, pour devenir écologiquement durables, doivent être restructurées dans tous les secteurs et en tous lieux. Le monde a besoin d'une transition juste et nous, les travailleurs, sommes porteurs d'une proposition claire: le changement n'est pas facultatif; il est impératif.

Nous sommes fiers que les conclusions finales du rapport reflètent nos travaux et les consensus auxquels nous sommes parvenus. La nécessité d'une transition juste pour tous est largement reconnue dans le document.

Nous avons reçu l'appui de certains gouvernements et employeurs sur ces points. La transition juste vise à mettre en place des politiques macroéconomiques de création d'emplois dans des secteurs écologiquement durables et à entraîner les secteurs existants vers des pratiques durables.

Il est nécessaire et urgent d'investir pour remédier à la crise de l'environnement et de l'emploi. Les conclusions reflètent la nécessité de mettre en œuvre des politiques industrielles et sectorielles fondées sur le dialogue social et la négociation collective. Les politiques actives du marché du travail doivent anticiper les effets que peut avoir sur l'emploi la réglementation relative à l'environnement.

Par ailleurs, les résultats des travaux de la commission reconnaissent le rôle fondamental que jouent les systèmes de protection sociale universelle dans les processus de changement.

Il faut protéger les travailleurs et les communautés des effets du développement écologique et de l'incidence potentielle des politiques écologiques sur le monde du travail. Aussi, nous avons proposé, dans le cadre d'une transition juste, de permettre aux travailleurs de se former, de se reconvertir professionnellement, ou de s'initier à l'utilisation de nouveaux matériaux, méthodes et technologies. Nous considérons en effet que la formation professionnelle se doit de mettre l'accent sur l'apprentissage tout au long de la vie.

Les conclusions du présent rapport désignent les normes internationales du travail comme l'axe principal autour duquel doit s'articuler un cadre de transition juste. Les emplois verts doivent être décents, respecter le droit d'association et aller de pair avec des salaires dignes, tout en protégeant la santé et la sécurité des travailleurs et des travailleuses.

Le dialogue social, le tripartisme et la négociation collective doivent être au cœur des politiques régissant le changement, à tous les niveaux.

Bien que le rapport mentionne la nécessité d'une coopération internationale pour réaliser la transition, nous aurions souhaité un plus grand engagement à cet égard de la part des gouvernements des pays développés et des employeurs.

Nous considérons que les pays les moins développés ont, eux aussi, droit à une transition juste; ils auront besoin, pour y parvenir, de financements et de transferts de technologie.

L'objectif était de doter l'OIT d'un cadre d'action pour l'avenir, d'un mandat pour son centenaire qui donne suite aux discussions qui se sont tenues dans cette enceinte ces deux dernières semaines.

Nous avons veillé à ce que l'OIT dispose d'un plan d'action stratégique associant travail décent, éradication de la pauvreté, développement durable et emplois verts, prévoyant l'augmentation de ses capacités de recherche en la matière et intégrant ces thèmes aux programmes par pays de promotion du travail décent.

Nous avons accompagné l'OIT dans un ambitieux mandat qui, au-delà de l'intégration des emplois verts dans des programmes ciblés, comporte désormais l'application du concept de développement durable à l'ensemble de l'Organisation.

Au vu de ces résultats encourageants, les responsabilités qui incombent à toutes les parties sont claires et présentent un caractère d'urgence.

Il est de notre avis que la transition juste doit être pour tous et doit être régie par des normes existantes au moyen d'un instrument intégré.

Nous, les travailleurs, souhaitons que ce nouvel instrument établisse un cadre normatif adapté et c'est pourquoi le groupe des travailleurs continuera d'en promouvoir l'adoption, au-delà des conclusions du présent rapport, bien qu'il reste un long chemin à parcourir pour atteindre ce résultat.

Nous demanderons, au niveau national, que les gouvernements mettent en œuvre les politiques en faveur desquelles nous nous sommes engagés ici et nous demanderons aux employeurs de se joindre à cet effort.

Tous, gouvernements, employeurs et travailleurs, ont déterminé la tâche à accomplir; il est donc temps de s'y atteler. Nous demanderons également de l'OIT qu'elle assume, avec toute la force que lui confère le présent document, son rôle dans les fora économiques et dans le cadre du Programme de développement pour l'après-2015, pour promouvoir une transition juste vers des économies écologiquement durables et appliquer ces politiques à toutes ses activités internes.

Nous savons maintenant ce que nous avons à faire, et c'est maintenant que nous pouvons – et que nous devons – agir.

Merci à ACTRAV et à la CSI, à tous les camarades qui ont travaillé et se sont fait connaître au sein de cette commission, partageant leur conviction et le fruit de leur réflexion pour nous permettre à tous de produire un document utile.

Nous avons pu élaborer le présent document également grâce à la compétence, à l'habileté et à la direction du président et de son équipe, et aussi du secrétariat, qui nous a aidé à nous organiser, à nous mettre d'accord et à raisonner de façon méthodique car ces travaux placent le BIT dans l'expectative, dans la mesure où nous anticipons les événements.

Original anglais: M. ABDALHALEEM MOHAMAD (président de la Commission sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts)

Cela a été un honneur pour moi et pour mon pays, le Soudan, d'avoir présidé les travaux de la Commission sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts. C'est aussi un grand privilège que de prendre la parole devant cette émi-

nente assemblée pour lui rendre compte du contenu du rapport de la commission.

La durabilité de l'environnement, la réduction de la pauvreté et le travail décent sont trois défis décisifs du XXI^e siècle. Dans mon pays, ainsi que dans beaucoup d'autres pays d'Afrique et d'ailleurs, nous assistons d'ores et déjà aux répercussions dramatiques que peut avoir le changement climatique sur les lieux de travail, les emplois et les moyens de subsistance. C'est souvent les plus pauvres qui sont les plus touchés. Nous devons relever ces défis ensemble et en temps voulu.

Les conclusions de notre commission sont l'expression de ces préoccupations. Elles témoignent d'une grande communauté de vues et énoncent des principes directeurs essentiels. C'est la première fois dans l'histoire que gouvernements et partenaires sociaux travaillent de concert pour définir, avec autant de précision, les articulations essentielles qui existent entre la durabilité environnementale et le travail décent. C'est assurément une grande avancée.

Avant et pendant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui s'est tenue l'année dernière et dont les résultats ont été salués par notre commission, la nécessité de renforcer la dimension sociale a fait longuement débat, car il en va de l'éradication définitive de la pauvreté. Au cours de nos travaux, nous avons été très clairs sur ce point, ce qui en soi est un immense progrès. Nous avons débattu, et nous sommes convenus, des pistes à explorer pour sauver et améliorer les emplois, et en créer d'autres dans un contexte évolutif marqué par la pénurie de ressources, la pauvreté énergétique, la pollution et le changement climatique. Nous devons garder à l'esprit que sans travail décent il ne saurait y avoir de développement durable.

Nous avons aussi souligné qu'il est important de rechercher un consensus social fort et de garantir le respect des principes et droits fondamentaux au travail. C'est en cela que notre approche est spécifique à l'OIT, grâce aux très précieuses et remarquables contributions des employeurs et des travailleurs.

Je souhaite remercier tous les membres de la commission, et plus particulièrement mes très chers vice-présidents, M. Martínez, pour les travailleurs, et M^{me} Cuthbert, pour les employeurs, qui ont tous deux fait preuve d'une détermination sans faille et d'un esprit constructif durant nos débats. Je souhaite aussi remercier notre très efficace rapporteure, M^{me} O'Carroll (Irlande).

Mes remerciements vont également au secrétariat de notre commission, qui nous a apporté un soutien constant. Malgré les longues heures de travail, le personnel du secrétariat n'a rien perdu de son enthousiasme, il s'est montré dévoué et toujours disposé à assister les membres de la commission.

Quant à l'avenir, je tiens à rappeler qu'il nous incombe à tous, comme nous en avons convenu, de traduire ces résultats dans les faits, de leur donner corps dans les réalités quotidiennes de nos pays, en fonction des priorités de nos populations.

Ce n'est qu'en recherchant un consensus social et en y associant le monde du travail par le biais du dialogue social que l'on pourra accomplir des progrès réels et rapides.

Nous nous sommes engagés à transposer ces nobles intentions dans des politiques concrètes à même de donner les résultats auxquels nous aspirons. A cet égard, nous avons demandé au Bureau

de nous aider sur cette voie en élargissant encore son champ d'action dans ce domaine. J'espère que nous serons à la hauteur de ces attentes dans les années à venir.

Nous sommes résolus à emporter ces conclusions dans nos pays, à les diffuser auprès de nos gouvernements et des partenaires sociaux, afin de pouvoir les traduire en actions concrètes dès demain.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

La discussion sur le rapport de la Commission sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts est ouverte.

Original anglais: M. MHOTSHA (travailleur, Botswana)

Au nom du groupe des travailleurs, je déclare que nous approuvons la déclaration faite par le président de la Commission sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts.

Le rapport porte sur la totalité des travaux accomplis par la commission depuis le 5 juin 2013.

Nous approuvons les conclusions de la commission. Les travailleurs, en particulier, acceptent la vision exprimée dans les paragraphes liminaires des conclusions, les principes directeurs, les principaux domaines d'action et les dispositifs institutionnels en vue d'une transition juste pour tous ainsi que les rôles de chacun des mandants de l'OIT et du Bureau.

Nous notons avec satisfaction que la vision exprimée dans les conclusions présentées par la commission fait référence à l'Agenda du travail décent et à ses quatre dimensions, le dialogue social, la protection sociale, les droits au travail et l'emploi.

Dans cette vision est également mentionné le rôle bénéfique que le travail décent peut jouer en faveur de l'éradication de la pauvreté, de l'insertion sociale et de la durabilité environnementale. En outre, nous sommes satisfaits de constater que, en dépit de l'ampleur des défis à relever sur les plans de l'écologisation des économies et de la promotion des emplois verts, une transition juste est envisagée.

De plus, les conclusions tiennent compte de la situation propre à chaque Etat et recommandent que les solutions soient élaborées en fonction de cette situation. Dans cette perspective, la coopération internationale, y compris la coopération Sud-Sud, acquiert une importance fondamentale.

Nous voudrions faire observer que, bien que l'écologisation des économies et la promotion des emplois verts soient l'objectif recherché, la transition ne sera pas facile, en particulier pour les pays en développement. Ces pays se heurtent à des difficultés considérables pour satisfaire les besoins fondamentaux de leurs citoyens, tels que l'emploi, le logement, la nourriture et l'eau potable. De plus, des défis énergétiques font qu'il est difficile pour ces pays de privilégier des ressources à faible émission de carbone.

Les pays en développement ne disposent pas des avancées technologiques indispensables pour pouvoir passer de la situation actuelle à une économie verte. Par conséquent, ce sera une tâche gigantesque pour ces pays que d'attirer des investissements pour les emplois verts et de rivaliser avec les économies avancées. Et de surcroît, ces pays ont à faire face à une autre difficulté, celle de l'insuffisance des compétences. C'est pourquoi nous sommes satisfaits de l'accent mis dans les conclusions de la Commission sur le développement des compétences.

En conclusion, le groupe des travailleurs se félicite du rôle que les gouvernements, les travailleurs et les employeurs sont appelés à jouer conjointement et individuellement. Nous approuvons également la fonction d'assistance qu'exercera l'OIT pour aider les Etats Membres et les partenaires sociaux à s'acquitter de leur mandat.

Par conséquent, le groupe des travailleurs appuie le rapport de la Commission sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts, ainsi que ses conclusions. En tant que travailleurs, nous nous engageons à participer à la transition vers un monde écologiquement durable, pour le bien des générations actuelle et future.

M. COUTAZ (travailleur, France)

Beaucoup de travailleurs en sont aujourd'hui convaincus, la crise qui ravage le monde depuis près de cinq ans vient couronner la faillite d'un modèle injuste du point de vue social, inefficace du point de vue économique et insoutenable du point de vue environnemental.

Le choc qu'elle a produit souligne l'absolue nécessité de renforcer l'application des normes internationales du travail. En jetant ou en maintenant dans le chômage et la pauvreté des centaines de millions de travailleurs dans le monde, la crise a démontré l'importance de la mise en œuvre de garanties et de protections sociales à même d'en annuler les effets.

Mais, dans le même temps, cette même crise a pu éloigner de nos objectifs immédiats la recherche d'un modèle de développement durable permettant tout à la fois de mieux préserver l'environnement et d'assurer le progrès social et humain.

Les travaux de la Commission du développement durable de la 102^e session de notre Conférence internationale du Travail prennent, dans un tel contexte, un relief particulier. Ils viennent affirmer l'importance de ce sujet qui nous engage auprès des générations futures, tout en insistant sur le rôle essentiel que l'OIT a à jouer dans la mise en œuvre d'une transition juste vers un modèle économique respectueux des équilibres sociaux et environnementaux.

Le rapport et la résolution soumise à votre approbation aujourd'hui fondent cette transition juste sur un certain nombre de piliers, au premier rang desquels on retrouve le travail décent.

Ils nous engagent, nous, mandants tripartites de l'OIT, à approcher le sujet du développement durable de façon à le rendre indissociable d'un éventail de questions fondamentales pour assurer la transition juste: construction de politiques publiques et industrielles, prise en compte des besoins de formation et de requalification de la main-d'œuvre, des questions de santé et de sécurité au travail, de protection sociale, d'éradication de la pauvreté, de contenu et de qualité des emplois, de droits, de liberté syndicale et de négociation collective.

La transition juste n'a de sens que si elle s'appuie sur les normes internationales du travail. Notre commission a ainsi identifié 25 conventions et une demi-douzaine de recommandations de l'OIT qui concernent le développement durable.

Les discussions mondiales en matière d'écologie et de changement climatique doivent associer l'OIT, dont les missions fondamentales et l'expertise sont essentielles pour la réussite de cette entreprise majeure commune: concilier création d'emplois dé-

cents, progrès social et humain, croissance durable et équitable et préservation de la nature.

C'est dans ce sens que la voix de l'OIT doit être entendue par le concert des nations et des organisations multilatérales en matière environnementale.

La discussion conduite cette année par la Commission du développement durable de la Conférence est une première étape. Soutenons-la résolument pour mieux nous lancer dans les étapes suivantes.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Comme il n'y a plus d'orateurs, je propose maintenant à la Conférence d'approuver le rapport de la Commission sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts, paragraphes 1 à 575 du *Compte rendu provisoire* n° 12, avec, en annexe, la présentation du sort des différents amendements.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport et son annexe?

(Le rapport – paragraphes 1 à 575 et son annexe – est approuvé.)

**CONCLUSIONS – PARVENIR AU TRAVAIL DÉCENT,
AUX EMPLOIS VERTS ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE:
ADOPTION**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant procéder à l'adoption, section par section, des conclusions de la commission: *Parvenir au travail décent, aux emplois verts et au développement durable*, et de l'annexe.

(Les conclusions – paragraphes 1 à 24 et leur annexe – sont adoptées section par section.)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte les conclusions dans leur ensemble?

(Les conclusions sont adoptées dans leur ensemble.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE, LE TRAVAIL DÉCENT ET LES EMPLOIS VERTS:
ADOPTION**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons procéder maintenant à l'adoption de la résolution concernant le développement durable, le travail décent et les emplois verts, qui figure également dans le *Compte rendu provisoire* n° 12.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

Nous avons ainsi terminé l'examen du rapport de la Commission sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts.

Au nom des membres du bureau, je voudrais adresser mes félicitations les plus chaleureuses à la commission pour la façon dont elle a mené ses travaux. Nos remerciements vont également aux membres du secrétariat du BIT qui ont veillé au bon déroulement des travaux. Il s'agissait d'une question d'une grande importance et la commission a préparé un cadre de travail qui sera extrêmement utile à l'Organisation et au Bureau.

(M. Rahman prend place au fauteuil présidentiel.)

**RAPPORT DE LA COMMISSION POUR LA DISCUSSION
RÉCURRENTE SUR LE DIALOGUE SOCIAL:
PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant examiner le rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur le dialogue social, qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 11.

J'invite les membres du bureau de la commission à venir à la tribune.

Il s'agit du président, M. Maeter, du vice-président employeur, M. Rønneest, de la vice-présidente travailleuse, M^{me} Fox, et du rapporteur, M. Espinosa Salas.

Je donne la parole à M. Rønneest.

Original anglais: M. RØNNEEST (vice-président employeur de la Commission pour la discussion récurrente sur le dialogue social)

Au nom du groupe des employeurs, je tiens à souligner la qualité du rapport et des conclusions de la commission pour la discussion récurrente sur le dialogue social et recommande l'adoption des conclusions de cette commission. Vous les avez devant vous et vous pourrez les lire pendant que je vous parle, car le texte en est bref.

Je voudrais commencer par remercier le secrétariat, avec à sa tête la directrice générale adjointe, M^{me} Sandra Polaski, et M. Moussa Oumarou, qui nous ont beaucoup aidés tout au long de ces discussions. Notre président M. Pierre-Paul Maeter mérite des remerciements tout particuliers pour la façon constructive et efficace avec laquelle il a piloté la commission tout au long de ses débats. Je voudrais également remercier spécialement M^{me} Sarah Fox, vice-présidente du groupe des travailleurs, pour sa collaboration, sa prévenance, sa bonne volonté et son pragmatisme.

Le groupe des employeurs considère que cette discussion récurrente revêt une importance particulière parce qu'elle nous permet de faire en sorte que l'OIT réponde avec efficacité aux besoins de ses mandants en matière de dialogue social, et en raison du rôle que peut avoir le dialogue social dans l'atténuation des problèmes que connaissent de nombreux pays en matière de fort chômage et de faible croissance.

Par le passé, dans de nombreux pays, le dialogue social aidait sensiblement à traiter les grandes transformations politiques, économiques et sociales et à prévenir des troubles sociaux et des crises graves. Mais il est essentiel de reconnaître que le dialogue n'est pas une fin en soi. Le dialogue social doit être efficace, et contribuer à la compétitivité des entreprises et à la stabilité sociale des sociétés.

Nous avons le sentiment que tous les autres membres de la commission accordent une importance comparable à ce sujet, de sorte qu'il n'est pas surprenant que nous ayons pu délibérer dans une atmosphère très constructive au sein de notre commission.

Les conclusions de notre discussion nous rappellent, au paragraphe 1, que «le dialogue social prend diverses formes». Assurément, les systèmes de relations industrielles des pays sont très divers.

L'expression «dialogue social» est un concept général qui couvre différents types de négociations, de consultations et de procédures d'échange d'informations. Il est essentiel pour les employeurs que l'on tienne pleinement compte de la diversité

des formes du dialogue social lorsque l'on conçoit des projets et des initiatives destinés à promouvoir un tel dialogue. Comme les paragraphes 13 et 15 des conclusions le précisent clairement, les activités de coopération technique doivent correspondre aux besoins des mandants et l'on doit considérer la diversité des systèmes et des contextes nationaux lorsque l'on aborde le renforcement des capacités des mandants.

Le principal message des conclusions est que le Bureau devrait renforcer les organisations des partenaires sociaux afin de leur permettre de mieux assurer leur rôle. Des partenaires sociaux solides sont la clé de l'efficacité du dialogue social. L'OIT devrait se concentrer sur le renforcement de la capacité des partenaires sociaux et des gouvernements à assumer leurs responsabilités. Comme le montre le rapport d'évaluation, l'implication étroite des partenaires sociaux dans des projets relevant des trois autres objectifs de l'OIT est essentielle si l'on veut renforcer les organisations des partenaires sociaux. Les conclusions, par conséquent, appellent le Bureau à «renforcer la participation des partenaires sociaux à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent, d'accords de coopération technique et de partenariats public-privé dans tous les objectifs stratégiques de l'OIT».

Le dialogue social doit produire des résultats. La Réunion régionale de l'OIT qui s'est tenue à Oslo il y a quelques mois a souligné que le dialogue social devait être responsable pour contribuer à la reprise et à la réforme. Mais pour cela, le dialogue social doit être libre, indépendant et autonome, ce qui signifie que tant les employeurs que les employés doivent pouvoir choisir leurs représentants librement et en toute indépendance, choisir eux-mêmes les thèmes de discussion et en débattre librement sans ingérence de tiers.

Les conclusions concernant la discussion récurrente demandent donc aux Etats Membres, au paragraphe 9, de «renouveler leur engagement en faveur du dialogue social et du tripartisme, dans le plein respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective, conformément à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail».

Les conclusions fournissent à l'OIT des orientations sur la promotion du dialogue social au cours de ces sept prochaines années. Le groupe des employeurs est résolu à soutenir la mise en œuvre de ces conclusions et appuie le rapport sans aucune réserve.

Original anglais: M^{me} FOX (vice-présidente travailleuse de la Commission pour la discussion récurrente sur le dialogue social)

Au nom du groupe des travailleurs, nous sommes très heureux d'examiner cet après-midi les conclusions de la Commission pour la discussion récurrente sur le dialogue social figurant dans le rapport dont vous êtes saisis.

Ces conclusions constituent l'aboutissement de deux semaines environ de discussions et de négociations constructives et ciblées entre les membres employeurs, travailleurs et gouvernementaux de la commission; elles portent sur le dialogue social, mais sont elles-mêmes le fruit d'un dialogue social effectif.

En adoptant ces conclusions, nous réaffirmons notre engagement mutuel en faveur du dialogue so-

cial et du tripartisme, considérés non seulement comme le mode de gouvernance spécifique de l'OIT, mais comme des méthodes de travail particulièrement précieuses pour assurer le progrès économique et social. Ces conclusions nous rappellent, une fois encore, que le respect de la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit d'organisation collective sont pour le dialogue social des préalables indispensables; que s'il existe plusieurs formes de dialogue social, toutes importantes en tant que telles, c'est la négociation collective qui en constitue le fondement ultime.

Cette insistance des conclusions sur la valeur de la négociation collective est d'autant plus importante que les institutions qui la font vivre subissent aujourd'hui de fortes pressions dans de nombreux pays; souvent, on tire prétexte de la crise économique pour procéder au démantèlement de mécanismes de négociation collective qui se sont révélés extrêmement précieux pour la constitution de sociétés justes et équitables.

Les conclusions de la commission rappellent en outre que le Pacte mondial pour l'emploi, adopté par la Conférence en 2009, consacre le rôle décisif du dialogue social pour l'élaboration des politiques destinées à faire face à la crise, et lui attribuent une valeur décisive, ainsi qu'à la négociation collective, pour la mise au point des mesures destinées à prévenir les pertes d'emplois, protéger les salaires, aider les entreprises à s'adapter, et assurer une reprise durable.

Cependant, comme notre groupe l'a fait observer au début de la Conférence, trop nombreux sont les pays dans lesquels les stratégies adoptées suite à la crise ont restreint la portée du dialogue social, affaibli la négociation collective et empiété sur les accords collectifs. La commission note dans ses conclusions qu'elle déplore vivement cette évolution, et espère que le présent rapport contribuera à renverser cette tendance.

L'efficacité du dialogue social suppose l'existence d'organisations d'employeurs et de travailleurs fortes; sans l'apport des partenaires sociaux, le dialogue social n'existe tout simplement pas.

Comme indiqué au paragraphe 207 du rapport, les organisations d'employeurs et de travailleurs ont, en leur qualité de partenaires sociaux, un rôle privilégié, rôle que l'OIT reconnaît depuis longtemps puisqu'il est consacré par la Constitution de l'Organisation, ainsi que dans diverses conventions et recommandations, notamment la convention sur la négociation collective, qui définit celle-ci comme l'ensemble des négociations qui s'engagent entre un ou plusieurs employeurs et organisations d'employeurs, d'une part, et un ou plusieurs travailleurs ou organisations de travailleurs, d'autre part. Il importe donc que toute modalité de dialogue social et toute activité fondée sur ce dernier reposent sur la participation active des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs. Il m'importe de souligner ici ce point, car les conclusions invitent les gouvernements à engager avec les partenaires sociaux une réflexion commune sur divers sujets.

Nous espérons que les conclusions de la commission contribueront au renforcement du dialogue à l'échelon national. Toutes les politiques qui ont un impact sur le monde du travail peuvent se nourrir du dialogue social tripartite; il importe que des mécanismes soient mis en place pour garantir la pour-

suite d'un dialogue régulier avec les représentations des organisations de travailleurs.

Comme indiqué dans les conclusions, il importe que les consultations tripartites se déroulent non seulement avec les ministères du Travail mais également avec les autres ministères, afin d'assurer une cohérence entre les positions adoptées par l'OIT et celles d'autres instances régionales ou internationales.

Nous sommes particulièrement satisfaits du programme d'action proposé dans les conclusions pour le Bureau; ce programme confirme l'importance du dialogue social et de la négociation collective, qui doivent rester le ressort des activités de l'OIT. La mise en œuvre de ce programme exigera un renforcement des capacités de l'OIT dans ce domaine, et l'affectation des ressources nécessaires à cet effet, en particulier dans les domaines de la recherche, du conseil stratégique et des activités de renforcement des capacités destinées aux mandants.

La promotion de la négociation collective est au cœur du mandat de l'OIT; pour s'acquitter de ce mandat, l'Organisation doit montrer qu'elle est l'institution de référence lorsqu'il s'agit d'informer ou de conseiller sur cette question. Nous nous félicitons notamment des volets de ce programme du travail consacrés à des activités de recherche, de conseil et d'assistance technique axées sur la négociation collective, ainsi que des analyses qui doivent être effectuées sur l'impact socio-économique des différents systèmes de négociation collective. L'appel lancé en faveur de l'engagement de travaux de recherche sur les mécanismes qui permettraient d'étendre le champ d'application de la négociation aux travailleurs qui en sont actuellement exclus est d'une importance cruciale.

Nous sommes heureux également que cette discussion ait ouvert la perspective d'un débat approfondi sur la question des chaînes mondiales d'approvisionnement et celle du dialogue social transfrontière; en effet, les participants ont, d'une part, demandé au Bureau d'organiser une réunion d'experts sur cette dernière question, d'autre part recommandé vivement l'inscription à l'ordre du jour de la Conférence, d'ici à 2016, d'une discussion sur le travail décent dans les chaînes mondiales d'approvisionnement.

Il se passe beaucoup de choses dans ce domaine, y compris, hélas, des catastrophes, comme l'effondrement de l'usine survenu récemment au Bangladesh. Il est certain que l'OIT et ses mandants doivent tenter d'apporter des éléments de solution aux divers aspects de cette problématique, si complexe; l'OIT ne peut quant à elle s'assigner d'interventions utiles que dans le cadre du dialogue.

Nous espérons que ces débats, et nos conclusions, ouvriront des perspectives nouvelles et permettront notamment aux mandants de l'OIT d'examiner avec les multinationales l'incidence de leurs activités sur le monde du travail, et d'engager une réflexion sur les problèmes et les opportunités qui en découlent pour les trois catégories de mandants. Nous espérons pouvoir utiliser dans ce contexte le mécanisme de dialogue entre les entreprises et les syndicats adopté l'an dernier par le Conseil d'administration dans le cadre de la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales.

Les débats de la Conférence ne sont jamais faciles, mais je pense pouvoir affirmer que notre commission offre un bon exemple de dialogue social tripartite. Nous avons abordé de nombreuses

questions: certaines étaient plus difficiles que d'autres, certaines ont été examinées de manière plus approfondie que d'autres; mais pour toutes, nous avons réussi à dégager un terrain d'entente de manière constructive.

Je tiens à remercier M. Maeter, notre président, qui a dirigé nos débats sans se départir jamais de son calme, de sa bonne humeur et de sa serviabilité. Je tiens bien sûr à remercier également mon homologue, le vice-président employeur, M. Rønne, pour son enthousiaste participation, son esprit de coopération, son indéfectible volonté d'œuvrer avec les autres membres de la commission à la mise au point de cet ensemble de conclusions ambitieuses, qui ont indubitablement contribué à rehausser la valeur du dialogue social et de la négociation collective. Mes remerciements s'adressent également à tous les gouvernements qui ont participé activement aux travaux de cette commission et du groupe de rédaction et dont l'apport a été décisif pour la mise au point de ces importantes conclusions.

Je tiens enfin à remercier les membres du Bureau, qui ont travaillé sans relâche sur le rapport de référence, la première version des conclusions et le rapport de la commission, qui nous ont aidés à coordonner nos travaux, nous ont fourni des conseils d'ordre juridique, et nous ont appuyés de bien d'autres manières encore. Je remercie, cela va de soi, les interprètes et les traducteurs, grâce auxquels nous nous comprenons mutuellement.

Je vous souhaite un bon voyage de retour, en espérant que vous pourrez tirer utilement parti des conclusions que nous avons adoptées aujourd'hui.

M. MAETER (*président de la Commission pour la discussion récurrente sur le dialogue social*)

Avant d'aborder la substance de nos travaux, je voudrais remercier tous les membres de la commission ainsi que les membres du groupe de rédaction qui ont mis tout en œuvre pour atteindre ce consensus.

Mes remerciements s'adressent aussi aux vice-présidents, M^{me} Fox et M. Rønne, qui ont su allier la fermeté dans la défense des intérêts de leurs mandants à l'esprit constructif et à la coopération. Je les remercie aussi pour leur appui sans faille et, pourquoi pas, pour leur amitié. Ce fut un grand plaisir de travailler à vos côtés.

Je remercie chaleureusement les membres du Secrétariat, à la fois pour leur implication, pour leurs compétences et pour leur très grande disponibilité. Sans ces qualités professionnelles et humaines, je n'aurais pas pu vous présenter cette conclusion.

Cette collaboration a été pour moi une expérience très agréable. J'aimerais tout particulièrement remercier aussi le rapporteur qui, déjà en commission, a si bien rendu compte de nos travaux.

Je pense que le texte que vous avez sous les yeux est un très bon compromis. C'est en effet un document substantiel qui n'évacue pas les problèmes, qui suggère des solutions et qui trace des pistes pour l'avenir. Il reflète bien la volonté de l'ensemble des membres de la commission de formuler des conclusions prospectives et orientées vers l'action.

Je pense pouvoir dire que nous avons atteint notre objectif de départ – je me souviens d'une première réunion avec les vice-présidents et le secrétariat – qui était de rédiger un texte court, très concret et compréhensible pour tout le monde.

Nos conclusions – et j'en viens à la substance – visent à enraciner le dialogue social, y compris la

négociation collective, dans les pratiques des relations bipartites entre les partenaires sociaux et tripartites avec les gouvernements.

Nous constatons que cela reste un défi essentiel car, d'une part, ces pratiques ne sont pas généralisées dans l'ensemble des Etats Membres et, d'autre part, nous observons que l'enracinement du dialogue social n'est pas un fait définitivement acquis; des retours en arrière sont toujours possibles. Pour corriger ces situations, nous demandons aux Etats de ratifier et de respecter les normes internationales en la matière.

Nous rappelons l'importance du respect de l'autonomie des partenaires sociaux et du contrôle du respect des législations nationales. Nous appelons les gouvernements à élargir la couverture du dialogue social, y compris de la négociation collective, à l'ensemble des travailleurs, à l'ensemble des employeurs.

Nous invitons également les gouvernements à garantir la cohérence des politiques qu'ils promeuvent dans les différentes enceintes internationales.

Pour ce qui est de l'OIT, nous lui demandons de soutenir les Etats pour développer et enraciner un dialogue social efficace, effectif, pour améliorer la gouvernance et le respect des législations, notamment en s'appuyant sur des inspections du travail efficaces.

L'enjeu essentiel pour l'OIT est, en effet, de faire du dialogue social, notamment de la négociation collective, un élément central des programmes par pays de promotion du travail décent et des activités de coopération technique conformément aux besoins des mandants concernés.

Nous demandons aussi à l'OIT d'accroître cette capacité d'analyse des réalités, d'un dialogue social et d'une négociation collective en évolution dans le monde.

Quels sont les défis et les opportunités de demain, notamment en matière de dialogue social transnational ou de dialogue social dans les chaînes d'approvisionnement?

Enfin, nous invitons l'OIT à renforcer son dialogue avec les autres instances internationales, en particulier avec les institutions économiques internationales. Faire entendre la voix de notre institution est, en effet, un défi essentiel pour ancrer durablement le dialogue social dans le monde.

Ces conclusions présentent certainement des imperfections, tantôt aux yeux des employeurs, tantôt à l'estime des travailleurs, tantôt à l'analyse de l'un ou l'autre de Etats Membres. Cela étant, la force de ces conclusions, comme des autres textes de l'OIT, réside dans le consensus, dans l'adoption par nous tous d'engagements et d'un plan de travail pour les sept ans à venir en dépit de nos insatisfactions.

A présent le défi pour le Conseil et le Bureau est de concrétiser ces engagements et cette feuille de route. En outre, et j'insiste sur ce point, nous devons être bien conscients que nous ne pourrions atteindre nos objectifs que si, tous ensemble, nous nous impliquons dans l'exécution de ces conclusions. C'est à cette condition que nous pourrions également bénéficier de leur mise en œuvre.

Original espagnol: M. ESPINOSA SALAS (rapporteur de la Commission pour la discussion récurrente sur le dialogue social)

Je vous remercie de m'avoir fait l'honneur de me nommer rapporteur de la Commission pour la discussion récurrente sur le dialogue social. A ce titre,

j'ai l'honneur de vous informer que le mandat qui avait été confié à la commission par la Conférence a été pleinement exécuté.

Les réunions qui se sont tenues du 5 au 17 juin de cette année nous ont permis d'adopter des conclusions relatives à l'action qui guidera les travaux de l'OIT au cours des prochaines années, afin de promouvoir un aspect qui fait partie intégrante de l'ADN de cette Organisation: le dialogue social.

Ce sont précisément le dialogue social et le tripartisme qui distinguent l'OIT des autres organisations du système des Nations Unies. Ces deux caractéristiques sont non seulement de grands espoirs mais aussi une réalité tangible. Elles se reflètent dans le travail que le Bureau réalise avec les Etats Membres, ainsi que dans chaque atelier, séminaire, symposium et conférence qui sont organisés régulièrement tout au long de l'année.

Cependant, nous devons reconnaître que c'est justement durant les réunions de la Conférence internationale du Travail que cette dimension propre à l'OIT est la plus productive, car c'est précisément au sein des commissions que nous pouvons expérimenter, dans la pratique, ce qu'est le dialogue social entre les délégués des travailleurs, des employeurs et des gouvernements. Sans cesser de représenter leur groupe d'intérêts, ces derniers sont animés par une vocation démocratique et permettent l'établissement de consensus.

S'agissant du travail de notre commission, dont je vous présente le rapport, je suis heureux de vous informer que nous avons été témoins d'une réelle mise en application des différentes significations que l'OIT donne au dialogue social, à savoir la négociation et les consultations, les échanges d'informations et de points de vue entre les représentants tripartites.

En dépit de son rôle prépondérant, le débat sur le dialogue social a été reporté plusieurs fois au sein de cette Organisation et, cela surprendra sûrement beaucoup de délégués, la dernière discussion consacrée à ce sujet central a eu lieu en 2002, c'est-à-dire il y a onze ans. En effet, depuis l'adoption de la résolution concernant le tripartisme et le dialogue social à la 90^e session, plus aucun débat de la Conférence n'a porté sur le dialogue social et le tripartisme. Voilà pourquoi il était tout à fait opportun d'orienter cette année nos débats sur ce thème qui constitue, pour l'OIT, le modèle de gouvernance le plus favorable à la justice sociale, à des relations professionnelles équitables et harmonieuses et au travail décent.

Néanmoins, et sans dénigrer la qualité de ce qui a été accompli, je dois dire que nous n'avons pas à être surpris que la Commission pour la discussion récurrente sur le dialogue social soit parvenue à des résultats positifs, nous l'annoncions depuis le début, et nous avons eu le privilège, lors des débats, de bénéficier de l'expertise technique de plus de 160 délégués qui participent au dialogue social dans leurs pays respectifs et continueront à le faire lorsqu'ils reprendront leurs fonctions.

Au cours de nos échanges de vues, nous avons beaucoup appris sur la diversité des formes et des nuances que prend le dialogue social, et il est encourageant de constater que nous sommes parvenus à des consensus, en reconnaissant le fait que chaque pays et chaque région a ses propres traditions et modalités.

Cependant, la diversité implique également, dans une certaine mesure, le risque de s'éloigner des

thèmes à débattre, et, si cela ne s'est pas produit, c'est en grande partie grâce à la capacité de gestion du Président de la commission, M. Pierre-Paul Maeter, qui a su guider les discussions et les orienter vers des résultats concrets, en s'appuyant en permanence sur les contributions constructives de la vice-présidente travailleuse, M^{me} Sarah Fox, et du vice-président employeur, M. Jørgen Rønne, ainsi que de ceux qui ont participé à cette commission au nom des gouvernements.

Permettez-moi de qualifier le travail de M. Maeter en un mot: consensus. Je pense que les membres de la commission seront d'accord avec moi pour reconnaître et saluer son travail, car son mode de gestion serein et amical, ouvert de façon identique à toutes les parties, a facilité notre dialogue et a ouvert la voie à l'adoption de conclusions véritablement consensuelles.

Je remercie également les porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs, qui ont défendu de manière déterminée et convaincante les positions de leurs groupes respectifs. Même si ces opinions étaient souvent divergentes, ils ont toujours pu débattre de manière respectueuse entre eux et avec les autres membres de la commission.

Je voudrais également souligner l'attitude des représentants des gouvernements qui, à plusieurs reprises, ont fait preuve de souplesse et ont présenté des points de vue permettant d'atteindre le consensus.

Cela me permet de vous annoncer que la commission a travaillé dans une atmosphère productive, comme en attestent les quelques éléments ci-après, fournis par le secrétariat.

Sur 48 amendements reçus, 17 ont été adoptés tels que présentés car nous étions tous d'accord pour dire qu'ils amélioreraient le texte reçu de la part du groupe de rédaction, dont je salue également les travaux.

Seize amendements ont été retirés, la plupart suite aux discussions qui ont eu lieu; 15 autres ont été sous-amendés, et la plus grande partie de notre temps a été consacrée à leur examen. Les membres de cette commission ont reconnu la valeur de chaque amendement et la pensée collective a permis d'améliorer le texte.

A ce propos, j'attire votre attention sur le fait qu'aucun des 48 amendements reçus n'a été rejeté, et qu'il n'a pas été nécessaire de recourir au vote, ce qui est en soi peu fréquent. Voilà encore un exemple de ce que le dialogue social peut permettre d'accomplir, dans la pratique.

L'ambiance positive et ouverte dans laquelle nous avons travaillé transparait également dans le document que vous avez entre les mains. A cet égard, je voudrais saluer les travaux réalisés par le Bureau, dont la tâche a commencé avec le rapport élaboré pour la commission; rapport qui a fait l'objet de remerciements et de félicitations justes et répétées, auxquels je m'associe. Nous devons reconnaître que les analyses et précédents importants contenus dans ce rapport nous ont permis de démarrer nos travaux avec un avantage, et je suis convaincu que ce document restera une importante source d'information dans les années à venir.

En ce qui concerne le rapport sur nos débats, je dois vous dire que je suis très satisfait, parce qu'il offre au lecteur un aperçu du grand volume d'informations que nous avons échangées durant les 23 heures de travail consacrées aux séances plénières de la commission. Le rapport inclut

l'intégralité de nos déclarations ainsi que les différentes situations et positions nationales, mais il rend également compte de l'atmosphère constructive et amicale dans laquelle la commission a mené ses travaux.

Je suis particulièrement heureux qu'une partie importante du rapport reflète la discussion générale de la première semaine, qui a été particulièrement enrichissante, tout comme les conclusions et la résolution adoptées par la commission. Je vous laisse le soin de réviser les résultats de nos travaux et de les utiliser du mieux possible dans votre travail quotidien.

Permettez-moi encore de faire une observation, que vous partagerez avec moi, je l'espère. La Commission pour la discussion récurrente sur le dialogue social a rédigé un texte qui est non seulement riche sur le fond mais aussi concis. Les conclusions correspondent à ce que beaucoup de délégués ont demandé dans leurs interventions de la première semaine, à savoir des conclusions orientées vers l'action, claires et spécifiques.

La première section – Principes directeurs et contexte – jette les bases d'une vision générale des mesures établies pour promouvoir le dialogue social, complétée et développée dans le cadre d'action. Ce cadre d'action décrit quant à lui comment les institutions et les processus de dialogue social peuvent être renforcés, l'appui fourni aux acteurs du dialogue social et, ce qui est peut-être plus important encore, la façon dont la cohérence des politiques peut être améliorée. Dans ce contexte en particulier, le débat de notre commission a suivi et développé les principes énoncés dans la Déclaration sur la justice sociale de 2008, qui ont donné lieu à la discussion récurrente.

Le travail de la commission mérite toute notre reconnaissance, et la qualité de son rapport et de ses conclusions compense, dans une certaine mesure, la longue attente que le dialogue social a dû subir avant de revenir au cœur des débats.

Enfin, je ne remercierai jamais assez le secrétariat, les interprètes, les traducteurs et toute l'équipe de soutien qui ont rendu possible la publication de ce document et qui, de manière professionnelle et efficace, m'ont aidé en tant que rapporteur.

Je m'éloigne un peu de mon texte pour remercier le secrétariat qui a vécu quelques moments de tension, je pensais que la réunion était à 4 heures de l'après-midi, j'avais oublié qu'elle avait été avancée de quelques minutes, je les remercie donc d'avoir résisté à cette tension qu'ont provoqué mes quelques minutes de retard.

En vous remerciant de votre attention, je vous présente le rapport, la résolution et les conclusions afin que vous envisagiez leur adoption.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Le débat sur le rapport de la Commission sur la discussion récurrente pour les objectifs stratégiques du dialogue social est maintenant ouvert.

Original anglais: M. NTSHALINTSHALI (travailleur, Afrique du Sud)

Je voudrais me joindre à mes collègues travailleurs qui ont réaffirmé l'importance des conclusions et du plan d'action pour l'OIT et ses mandants.

Je tiens à rappeler le principe généralement accepté selon lequel les personnes concernées par les décisions devraient être en mesure d'exprimer leurs besoins, de participer à la prise de décisions et

d'influencer la décision finale pour qu'un véritable équilibre entre les intérêts des différentes parties soit trouvé.

Ce principe devrait par conséquent régir la participation des travailleurs, des employeurs et des gouvernements à la prise de décisions relatives à l'emploi et au monde du travail. Il doit s'appliquer à toutes les formes de négociation, de consultation et d'échange d'informations entre les représentants des groupes sur leurs intérêts communs dans les domaines économique et social. Cela confirmerait que le dialogue social est, d'une part, un moyen de parvenir au progrès social et économique et, d'autre part, une fin en soi, en ce sens qu'il donne aux individus une voix et un rôle dans la société et au travail.

Bien que les conclusions fassent ressortir l'importance du dialogue social et les conditions nécessaires pour instaurer ce dialogue, il est évident que de telles conditions ne sont souvent pas réunies dans bon nombre de nos pays, et nous luttons quotidiennement contre l'affaiblissement du dialogue social et de la négociation collective, parfois entraîné par les pressions exercées par certains gouvernements et employeurs.

Nous espérons que les conclusions ne reflètent pas uniquement de bonnes intentions sur l'importance du dialogue social et de la négociation collective, mais qu'elles seront mises en œuvre dans nos pays avec le concours de l'OIT.

Je ne saurais trop souligner que la liberté syndicale et le droit d'organisation constituent les fondements du dialogue social et de la négociation collective. Il est également important que l'autonomie des syndicats et des employeurs soit respectée lors des négociations collectives. Les gouvernements, quant à eux, devraient créer un espace de négociation collective et de dialogue social et en faire valoir les bénéfices.

Je tiens à souligner l'importance d'un réel engagement vis-à-vis du dialogue social et de la négociation collective. Les employeurs et les gouvernements ne devraient pas simplement se réunir autour d'une table par principe, mais ils devraient véritablement s'efforcer de trouver un accord et s'engager à le mettre en œuvre.

De même, une promotion plus large de la négociation collective et de ses avantages pourrait contribuer à susciter un engagement plus important et plus constructif et à élargir la portée d'un ensemble d'accords collectifs. La négociation collective constitue un moyen évident et approprié d'améliorer les salaires et les conditions de travail, ainsi que de réduire les inégalités de revenus et de contribuer au développement et au dialogue social.

Original anglais: M^{me} VAN EMBDEN ANDRES (employeuse, Pays-Bas)

Je suis honorée d'être invitée à donner mon point de vue sur les conclusions que nous avons établies d'un commun accord dans le cadre de la discussion récurrente sur le dialogue social.

Ces négociations ont été la vivante illustration d'un dialogue social tripartite constructif et harmonieux, et j'espère que les gouvernements, les employeurs, et les travailleurs qui tentent aujourd'hui d'instituer de nouvelles formes de dialogue social bipartite ou tripartite pourront s'inspirer de cet exemple.

Je viens des Pays-Bas, pays où le dialogue social a déjà une très longue histoire et présente de nom-

breux visages: dialogue tripartite et bipartite à l'échelon national; négociation collective au niveau sectoriel et de l'entreprise; et, enfin, dialogue entre la direction et les salariés au sein de l'entreprise. D'une manière générale, tous les acteurs concernés, employeurs inclus, sont convaincus que la définition d'un objectif commun ou l'établissement d'un accord apte à donner satisfaction à toutes les parties prenantes valent mieux qu'une formule imposée de manière unilatérale et qui ne peut que se heurter à une opposition.

En écoutant les représentants des travailleurs et des employeurs au cours de cette Conférence, j'ai pu me rendre compte à quel point les pays Membres de l'OIT diffèrent, tant par leurs traditions que par leur expérience. Les contextes sociaux et économiques nationaux sont extrêmement diversifiés. Il arrive que les organisations de travailleurs et d'employeurs ne soient pas suffisamment fortes, ce qui rend difficile l'instauration d'un dialogue social constructif. J'espère qu'il sera possible, avec le soutien de l'OIT, de surmonter ces difficultés.

D'après notre expérience, la réussite du dialogue social est suspendue à deux conditions capitales: il faut tout d'abord que les représentants des employeurs et des travailleurs se voient assigner un mandat clairement défini de la part des mandants concernés; il faut ensuite qu'ils acceptent d'établir des compromis, en particulier dans ce contexte de crise où tous les partenaires se doivent d'œuvrer de concert à la mise au point des indispensables réformes.

Compte tenu des succès que nous avons obtenus à l'aide du dialogue social, notamment au sein de l'Union européenne, je ne peux que me féliciter de la teneur des conclusions de la commission, qui préconisent l'extension du dialogue social partout dans le monde.

Le dialogue social n'est pas un but en soi, mais un instrument à mobiliser en vue de parvenir à un consensus sur les politiques sociales et les politiques du marché du travail, sur la promotion des entreprises durables et sur les conditions de travail. Les exemples de réussite sont tellement divers, qu'on peut exclure l'idée qu'il existe une recette unique qui vaudrait pour tous. Il importe que l'OIT rappelle que dans ce domaine, le «copier-coller» n'est assurément pas une stratégie recommandable. Nous demandons collectivement au BIT d'entreprendre des recherches sur les différentes formes de dialogue social, sur les institutions correspondantes, ainsi que sur les facteurs qui contribuent au fonctionnement optimal de cet instrument.

L'OIT doit être le centre d'excellence auquel les partenaires sociaux et les gouvernements doivent pouvoir faire appel pour assurer la promotion du dialogue social dans leurs pays.

Permettez-moi de conclure en vous souhaitant à tous de progresser sur la voie d'un dialogue social constructif, afin que toutes vos politiques – nationales, sectorielles, régionales, d'entreprise – puissent être mises au service de la promotion des entreprises durables et, point capital, permettent à chacun d'avoir un emploi.

Original espagnol: M^{me} TRIANA (travailleuse, Colombie)

J'aimerais attirer votre attention sur un point relevé par plusieurs délégués ayant participé à la discussion sur le dialogue social. Nous espérons que ce problème ne concerne que l'Amérique latine. Je me réfère au terme «partenaires sociaux»: nous crai-

gnons que l'utilisation de ce terme soit un prétexte pour élargir la participation d'autres acteurs, notamment à la négociation collective et au dialogue social.

Bien entendu, parmi les partenaires sociaux, nous retrouvons les organisations de travailleurs et d'employeurs, comme le souligne le rapport de la commission au paragraphe 207.

Cependant, le problème tient au fait que, en Amérique latine et dans les Caraïbes, le terme «partenaires sociaux» a été utilisé pour associer d'autres acteurs dans l'intention d'exclure les syndicats et les associations d'entreprises du processus de dialogue social.

Nous souhaiterions souligner très clairement à propos du dialogue social tripartite que le gouvernement doit dialoguer avec les organisations de travailleurs, c'est-à-dire les syndicats, et les organisations d'employeurs. De même, en ce qui concerne la négociation collective, les employeurs doivent négocier avec les organisations syndicales.

Ainsi, nous demandons aux gouvernements de manière générale, et particulièrement à ceux de notre région, de veiller à ce que les partenaires sociaux qui représentent les travailleurs soient les organisations syndicales.

Lorsque l'OIT intervient dans notre région, nous devons veiller aussi à ce que les activités se réalisent avec les acteurs du tripartisme, à savoir les syndicats, les associations d'entreprises et les gouvernements.

En dernier lieu, j'espère que les conclusions et le plan d'action seront mis en œuvre dans notre région par le biais du Bureau régional, surtout en ce qui concerne la promotion de la négociation collective et les mécanismes qui l'accompagnent, pour que celle-ci se développe et mène à de meilleurs résultats dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Original anglais: M. PARKHOUSE (employeur, Namibie)

C'est un plaisir pour moi de m'adresser aujourd'hui à cette assemblée pour soutenir les conclusions de la Commission pour la discussion récurrente sur le dialogue social.

Le dialogue social est au cœur même du travail de l'OIT. Il fait partie des quatre objectifs stratégiques de l'Organisation. Où qu'il soit, le dialogue social est essentiel mais je pense qu'il l'est encore davantage dans les pays en développement tels que le mien.

Le dialogue social, qu'il soit tripartite ou bipartite, a un rôle fondamental à jouer lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux problèmes et de les résoudre avant qu'ils ne dégénèrent. C'est par ailleurs un thème récurrent à l'OIT. Pendant la discussion de haut niveau lundi, les trois conférenciers se sont référés au moins une fois au dialogue social et à son importance. Dans les débats et rapports des conférences passées de l'OIT, par exemple ceux qui concernaient le Pacte mondial pour l'emploi ou de l'Agenda du travail décent, le dialogue social a toujours été évoqué. Et on le trouve encore aujourd'hui dans les conclusions des autres commissions de la Conférence.

Il faut se souvenir que le dialogue social revêt plusieurs formes. La négociation collective est l'une des plus importantes mais il y en a d'autres, tout aussi importantes comme les chaînes d'approvisionnement mondiales et d'autres scénarios transfrontières analogues.

Il est également primordial que l'OIT poursuive son travail de renforcement des capacités et de coopération technique dans plusieurs domaines liés au dialogue social. Je pense par exemple, à l'amélioration de l'administration du travail et de l'inspection du travail, au renforcement des partenaires sociaux et à la promotion et à la consolidation des processus de règlement des différends.

Nous ne saurions trop souligner la nécessité de renforcer le processus du dialogue social sur les plans national, régional et international.

Il y a bien des années, on m'a dit: «Parle, ne marche pas.» Cet adage est aussi important aujourd'hui qu'il l'était il y a vingt ans. Nous devons parler les uns avec les autres.

Je suis certain que le véritable esprit de ces conclusions sera pris en considération par toutes les délégations à la Conférence.

Ce que nous, les délégués, devons absolument faire, lorsque nous serons de retour chez nous, c'est passer de la parole aux actes et mettre ces conclusions en pratique. Nous avons le devoir de favoriser la création d'entreprises durables et le développement des compétences entrepreneuriales pour offrir à nos populations des emplois décents.

Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de soutenir ces conclusions et de recommander leur adoption.

M. LAMAS (travailleur, Belgique)

Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur et le privilège de participer au sein du groupe des travailleurs aux travaux de la Commission pour la discussion récurrente sur le dialogue social et je crois pouvoir dire qu'ils ont revêtu un intérêt historique. D'une part, parce que, en plein choc de la crise, les mandants de l'OIT ont renouvelé leur engagement en faveur du dialogue social, du tripartisme et de la négociation collective et, d'autre part, parce que le mandat constitutionnel de l'OIT a été réaffirmé, lui enjoignant d'examiner les politiques économiques et sociales des autres institutions à l'aune de leur impact sur la justice sociale. Plus qu'une conscience sociale mondiale, l'OIT doit être la gardienne, je dirais même le gendarme, du respect des normes internationales du travail. Enfin, notre commission a décidé d'explorer, d'ouvrir et demain d'investir de nouveaux espaces de dialogue social dans les chaînes d'approvisionnement ou dans le cadre de la concertation au niveau transfrontalier.

L'excellent rapport produit par le Bureau a permis de mesurer l'ampleur de la tâche qui nous est impartie. Celui-ci dresse un tableau sombre de l'impact de la crise sur les relations industrielles. La négociation collective a particulièrement souffert de la crise. Certains gouvernements ont pris des mesures d'austérité imposant des restrictions drastiques au droit à la négociation collective et ont cherché à porter atteinte à l'autonomie des partenaires sociaux.

Force est de constater que les institutions financières internationales et la Commission européenne n'en ont en fait souvent fait qu'à leur tête, avec les résultats dramatiques que nous connaissons pour des milliers de familles frappées de plein fouet. Le rapport cite l'exemple d'un pays européen où l'OIT et le FMI ont été incapables de s'entendre sur une plate-forme commune de recommandations sur la législation du travail, le salaire minimum et le rôle du dialogue social et de la négociation collective. Le rapport souligne également que les organes de

contrôle de l'OIT ont exprimé de nettes réserves quant à l'impact de ces mesures et des conditions requises par la fameuse troïka dans certains pays européens sur le respect d'un certain nombre de conventions fondamentales de l'OIT.

C'est au regard de ce constat qu'il faut aussi lire dans nos conclusions l'appel aux Etats Membres pour qu'ils prennent des mesures pour assurer la coordination et la cohérence des positions qu'ils prennent à l'OIT et dans d'autres instances.

C'est également au regard de ce constat qu'il faut mesurer toute l'importance de l'appel qui est fait à l'OIT «d'exercer son mandat en s'engageant activement dans un dialogue avec les organisations et institutions internationales, telles que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce, le G20 et l'OCDE, ainsi qu'avec les organisations régionales et les mécanismes d'intégration régionale, pour promouvoir l'Agenda du travail décent et les normes et principes de l'OIT». Les valeurs et les principes de l'OIT ne doivent plus être présentés comme s'il s'agissait de problèmes. Ils sont au contraire au cœur même de la solution à la crise, au cœur même de tout progrès social et économique.

En adoptant ce rapport, vous prenez un engagement, celui de la justice sociale. Le plan d'action qui devra être soumis dans la foulée au prochain Conseil d'administration devra être à la hauteur de cet engagement et de ce que le monde du travail est en droit d'attendre de l'OIT et de ses mandats.

Original espagnol: M. ECHAVARRÍA (employeur, Colombie)

Je souscris à la position exprimée par le Vice-président employeur lors de l'adoption du présent rapport. Je voudrais en outre relever deux aspects des conclusions de la discussion récurrente sur le dialogue social, non seulement en ma qualité d'employeur colombien, mais aussi en ma qualité de représentant des employeurs d'Amérique latine au sein du Conseil d'administration.

En premier lieu, quelques mots à propos des entreprises durables. Dans la première partie des conclusions, intitulée «Principes directeurs et contexte», seul le concept de travail décent est mentionné, mais le dialogue social englobe la question de la promotion d'entreprises durables puisque, si les entreprises venaient à disparaître, il n'y aurait plus de travail décent. Dans les entreprises, le dialogue social sous toutes ses formes doit exprimer la vision constructive des employeurs et des travailleurs sur la meilleure manière de faire face à la conjoncture économique afin d'assurer la continuité ou la pérennité de l'entreprise et du travail. Entreprises durables et travail décent sont en quelque sorte les deux côtés d'une même médaille, et c'est pourquoi, selon moi, les conclusions de la discussion récurrente expriment les deux concepts.

Deuxièmement, quelques mots sur la sécurité juridique. Dans la deuxième partie, intitulée «Mesures de promotion du dialogue social», il est indiqué à l'alinéa 4 du paragraphe 9 que, avec l'appui de l'OIT, les Membres devraient assurer le respect de l'état de droit.

En tant qu'employeur, je pense que, pour garantir les investissements et permettre aux entreprises et au travail de perdurer, il est indispensable de veiller à la sécurité juridique, non seulement en ce qui concerne les droits qui protègent les travailleurs, mais également en ce qui concerne les droits qui permettent aux entreprises privées de perdurer. Cela signi-

fie que les politiques publiques des gouvernements doivent s'inscrire dans la démocratie participative au sens le plus large et dans le respect de la propriété privée, laquelle constitue l'une des pierres angulaires du développement économique et social.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Je propose maintenant que la Conférence approuve le rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur le dialogue social, paragraphes 1 à 326 du *Compte rendu provisoire* n° 11 et son annexe relative aux amendements au projet de conclusions qui ont été soumis.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport de la commission ainsi que de son annexe?

(Le rapport – paragraphes 1 à 326 et son annexe – est approuvé.)

CONCLUSIONS CONCERNANT LA DISCUSSION RÉCURRENTÉ SUR LE DIALOGUE SOCIAL: ADOPTION

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant procéder à l'adoption des conclusions concernant la discussion récurrente sur le dialogue social, section par section.

(Les conclusions – paragraphes 1 à 15 – sont adoptées section par section.)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je donc considérer que la Conférence adopte les conclusions concernant la discussion récurrente sur le dialogue social dans leur ensemble?

(Les conclusions sont adoptées dans leur ensemble.)

RÉSOLUTION CONCERNANT LA DISCUSSION RÉCURRENTÉ SUR LE DIALOGUE SOCIAL: ADOPTION

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à l'adoption de la résolution concernant la discussion récurrente sur le dialogue social.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je donc considérer que la Conférence adopte la résolution concernant la discussion récurrente sur le dialogue social?

(La résolution est adoptée.)

Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur le dialogue social.

Les travaux effectués par cette commission se sont extrêmement bien déroulés et, au nom du Bureau de la Conférence, je tiens à vous féliciter tous pour votre participation. J'exprime également toute ma gratitude au secrétariat pour son soutien dans cette tâche.

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EMPLOI ET LA PROTECTION SOCIALE DANS LE NOUVEAU CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant passer au rapport de la Commission sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 13.

Je voudrais demander au bureau de la Commission sur l'emploi et la protection sociale dans le

nouveau contexte démographique de se rendre à la tribune. Il s'agit du président, M. Matiza, de la vice-présidente employeuse, M^{me} Cohen, de la vice-présidente travailleuse, M^{me} Del Rio, et du rapporteur, M. Sversut.

Je vais d'abord donner la parole à M. Sversut afin qu'il nous présente son rapport.

Original anglais: M. SVERSUT (rapporteur de la Commission sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique)

C'est un honneur pour moi de vous présenter cet après-midi, pour adoption, le rapport de la Commission sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique. Ce rapport comporte une résolution et des conclusions.

Permettez-moi tout d'abord de vous dire que je me sens très honoré d'avoir été désigné rapporteur de cette commission qui traite de la transition démographique, une question particulièrement importante pour tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. La transition démographique, à savoir la croissance de la population, le vieillissement de la population, l'explosion du nombre de jeunes, l'urbanisation, les migrations, pour ne citer que certains facteurs, aura en effet des répercussions à long terme sur nos sociétés, nos économies et le monde du travail au cours des décennies à venir.

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport et dans son discours d'ouverture de la Conférence internationale du Travail il y a deux semaines, notre commission a examiné l'un des principaux vecteurs de changement dans le monde du travail. Nous avons commencé nos travaux le 5 juin et je peux affirmer que, au cours de ces 11 séances, les membres de la commission ont toujours été présents et ont intensément travaillé. Nous avons eu des débats de fond sur des questions clés, notamment sur les divers types d'évolution démographique et leurs implications pour l'emploi et pour la protection sociale.

Nous avons également examiné les réponses politiques que nous devons et que nous pouvons apporter. Nos discussions ont tiré parti de la sagesse, de la connaissance et de l'expérience de plus de 169 membres de la commission tripartite provenant de 110 pays.

Permettez-moi de revenir sur certains points forts de notre débat et sur les principales conclusions auxquelles nous sommes parvenus.

Tout d'abord, nous avons constaté que l'évolution démographique, en particulier le vieillissement de la population, est une tendance universelle observée dans tous les pays et toutes les régions, bien que ces transitions interviennent à des rythmes et des horizons temporels différents.

Le fait de vivre plus longtemps et en meilleure santé est une des avancées majeures du développement humain, mais force nous est de reconnaître qu'il y a encore beaucoup à faire pour que tous en profitent.

Les pays et les régions rencontrent des problèmes qui varient selon le stade de la transition démographique qu'ils ont atteint. Ils confèrent par conséquent un degré de priorité qui leur est propre à des questions comme le vieillissement, l'emploi des jeunes ou l'impact du VIH et du sida.

Malgré tous les défis que nous avons identifiés, et malgré les problèmes que nous connaissons aujourd'hui, à savoir, les effets de la crise économique mondiale, les mesures d'ajustement qu'il a fallu

prendre et le ralentissement de la croissance qui continue de peser sur les marchés de l'emploi et les systèmes de sécurité sociale et porte atteinte au tissu social et à la durabilité économique dans de nombreux pays, nous avons conclu sur une note positive et optimiste quant à l'avenir, à savoir qu'avec la bonne combinaison de politiques et avec l'engagement et l'action de toutes les parties prenantes concernées, les transitions démographiques deviennent non seulement gérables et durables, mais peuvent également ouvrir de nouvelles opportunités et créer des cycles vertueux.

Nous nous sommes mis d'accord après en avoir débattu sur 15 principes directeurs susceptibles de fournir un cadre d'action. Il s'agit notamment de tout l'éventail des normes de l'OIT pertinentes dans le contexte du changement démographique.

Nous avons souligné le besoin d'une panoplie complète de politiques pluridimensionnelles, intégrées et novatrices tenant compte de l'interdépendance entre changements démographiques, emploi, migrations de main-d'œuvre, protection sociale et développement économique. Cette panoplie de politiques doit être adaptée au contexte et prendre en compte la diversité des situations nationales.

Nous avons également souligné le fait que les politiques doivent s'intégrer dans une vision à long terme embrassant tous les stades de la vie et favorisant la responsabilité individuelle, la responsabilité partagée des partenaires tripartites et la solidarité entre les générations et les groupes de population.

Nous sommes convenus du fait que les politiques d'emploi et de protection sociale doivent être conçues de manière à se renforcer réciproquement.

Des politiques économiques et des stratégies de développement axées sur l'emploi sont nécessaires pour créer des emplois productifs et décents pour les travailleurs de tous les groupes d'âges, pour favoriser une répartition équitable des revenus et relever le niveau général de l'emploi.

Nous avons noté que la croissance de la population active sera particulièrement marquée dans les pays en développement où de vastes segments de la population travaillent actuellement dans l'économie informelle. À l'inverse, la croissance de la population en âge de travailler stagnera voire déclinera dans de nombreux pays développés.

Nous considérons que des systèmes de sécurité sociale complets, adéquats et durables doivent être établis et maintenus. Des socles nationaux de protection sociale doivent être mis en place à titre prioritaire, conformément à la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, qui a été adoptée l'année dernière, pour garantir à toute personne l'accès à l'éducation, à des soins de santé essentiels et à une sécurité élémentaire de revenus. Des niveaux plus élevés de sécurité sociale devraient être assurés progressivement au plus grand nombre de personnes.

Dans de nombreux pays, le vieillissement de la population fait augmenter le coût des retraites. Il est nécessaire de garantir la durabilité économique, budgétaire et financière des systèmes de retraite par le biais de politiques bien conçues et appropriées, de mécanismes de financement et de mesures de mise en œuvre.

Nous avons souligné que lorsqu'un pays, quel qu'il soit, est confronté à des choix difficiles parmi les options qui s'offrent à lui lorsqu'il doit réformer son système de pensions de sécurité sociale, le

meilleur choix consistera à prendre en considération les droits accumulés dans le cadre du régime-retraite, reposera sur l'équité et la solidarité intergénérationnelle et sera fondé sur des consultations éclairées, un dialogue de fond et une responsabilité partagée entre les partenaires sociaux. Des politiques doivent également être mises en place afin de lutter contre la discrimination fondée sur l'âge. Elles doivent promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes tout au long de la vie ainsi que l'insertion des travailleurs handicapés.

L'emploi des jeunes reste une priorité absolue. Nous avons rappelé avec vigueur qu'il est nécessaire de promouvoir et de mettre en œuvre le programme politique à plusieurs niveaux figurant dans l'appel à l'action de l'OIT face à la crise de l'emploi des jeunes adopté par la Conférence en 2012.

Nous estimons que des politiques migratoires bien gérées, conformément au Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre peuvent contribuer à atténuer les effets des pénuries de compétences et de main-d'œuvre.

Nous reconnaissons également qu'il est nécessaire d'appliquer des politiques ciblées pour accroître la participation des groupes vulnérables et/ou sous-représentés au marché du travail. Des politiques pour accroître la productivité, le renforcement des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, des pratiques non discriminatoires englobant la diversité et la sensibilité liée à l'âge, au sexe et au handicap, des mesures préventives de santé et de sécurité sur le lieu de travail, des politiques offrant de la souplesse en termes d'horaires de travail et d'organisation du travail, voilà quelques exemples des mesures que nous proposons d'intégrer dans une panoplie des politiques.

Enfin, nous avons longuement débattu de l'incidence des transitions démographiques sur le secteur de la santé qui en raison de ces dernières doit faire face à une augmentation de la demande. Nous avons insisté sur le fait qu'il était nécessaire de promouvoir ce secteur et sa durabilité à long terme et prié le Bureau d'établir un programme de recherches sur le secteur de la santé.

Mais plus important encore, nous estimons que le dialogue social sous toutes ses formes est nécessaire pour trouver des réponses durables, équitables et efficaces aux changements démographiques et peut contribuer de manière décisive au développement et à une croissance durables et inclusifs.

Dans nos conclusions, nous nous accordons à reconnaître que les marchés du travail doivent fonctionner de manière à pouvoir s'adapter aux circonstances, par le biais d'un cadre propice offrant aux travailleurs la stabilité et la sécurité dont ils ont besoin pour accepter plus facilement le changement, et donnant aux employeurs la marge de manœuvre nécessaire pour rester concurrentiels et innovants.

Nous donnons également des orientations au Bureau en matière de suivi, en soulignant le rôle majeur que celui-ci peut jouer en tant que centre d'excellence sur les questions ayant trait au changement démographique et à ses répercussions sur le monde du travail, et ce tout en promouvant de solides partenariats dans le système multilatéral et en appuyant l'action des gouvernements et des partenaires sociaux.

La résolution souligne que des politiques cohérentes et intégrées de promotion de l'emploi et de protection sociale tirant parti du cercle vertueux de

l'emploi, de la protection sociale et du développement sont indispensables pour relever le défi démographique.

Elle invite également le Directeur général du BIT à prendre en compte ces conclusions dans ses futures propositions de programme et de budget et à leur donner effet dans la mesure du possible dans le cadre de la mise en œuvre du programme et budget pour l'exercice biennal 2014-15.

Pour en revenir à la commission et à ses discussions, je voudrais, si vous le permettez, insister sur la richesse de nos débats et l'esprit de dialogue constructif qui a régné lors de nos travaux. Nous avons tiré le plus grand parti de la diversité des expériences nationales des membres de notre commission et cette diversité transparaît dans le rapport qui vous est présenté aujourd'hui.

Du fait de la complexité et de la diversité des questions examinées, nous n'avons, bien entendu, pas toujours été d'accord. Si nous avons parfois exprimé nos points de vue avec conviction et enthousiasme, nous nous sommes toujours écoutés avec respect et nous ne nous sommes jamais écartés de notre objectif commun.

Nous n'avons également jamais refusé d'examiner les questions difficiles et, dans ces circonstances, nous avons débattu jusqu'à ce qu'il soit possible de trouver une position commune dans un véritable esprit de tripartisme.

Je voudrais remercier M. Matiza, du Zimbabwe, notre président, qui a dirigé avec grande compétence le travail de la commission et de son groupe de rédaction. Il nous a fait maintenir le cap et a facilité l'obtention d'un consensus tripartite sur les conclusions. Je remercie chaleureusement les deux vice-présidentes, M^{me} Cohen, pour les employeurs, et M^{me} Del Rio, pour les travailleurs. Elles ont toutes les deux travaillé avec conviction et avec passion et expliqué leurs points de vue en restant concentrées sur les résultats.

Je remercie également pour son aide le secrétariat de notre commission placé sous la direction du représentant du Secrétaire général, M. Gilbert Hounbo, ainsi que ses adjoints, M^{me} Azita Berar Awadet et M. Alexandro Bonia Garcia. Je remercie aussi M^{me} Karuna Pal qui a su coordonner avec grande compétence l'équipe des coordinateurs.

Par leur intermédiaire, nous remercions toute l'équipe du secrétariat qui a dès le départ, aidé les membres de cette commission, pour leur engagement, leur soutien et leur disponibilité. C'est grâce à eux que nous sommes parvenus aujourd'hui à produire un rapport et à formuler des conclusions qui rendent justice à notre travail.

Je vous recommande donc d'adopter le rapport, la résolution et les 35 paragraphes de fonds des conclusions relatifs à l'emploi et à la protection sociale dans le nouveau contexte démographique. Je suis en effet convaincu qu'il s'agit là d'une base solide qui permettra à l'OIT de relever les défis démographiques de ce siècle.

Original anglais: M^{me} COHEN (vice-présidente employeuse de la Commission sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique)

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole lors de cette session plénière de la Conférence dans le cadre de la présentation et de l'adoption du rapport et des conclusions de la Commission sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique.

Notre commission était chargée d'étudier les répercussions de l'évolution de la structure démographique sur l'emploi et la protection sociale et de proposer des solutions pour les atténuer.

Certains points essentiels soulevés dans les conclusions méritent à notre avis d'être mis en exergue. Les pays et les régions se trouvent à des stades très différents de la transition démographique, qui correspondent à des enjeux différents. De nombreux pays industrialisés font face à une population vieillissante qui augmente plus que les autres classes d'âge, et fait peser une lourde charge sur le financement de la protection sociale. A l'opposé, un grand nombre de pays en développement connaissent une explosion du nombre de jeunes, dont une grande partie nourrit les rangs de l'économie informelle.

Quel que soit le stade de ce processus de transition dans lequel se trouvent les pays, ils seront tous exposés à des pressions croissantes à mesure que les ratios de dépendance vont augmenter, à moins que la situation ne soit maîtrisée. Cela aura des répercussions importantes sur la protection sociale, ainsi que sur l'emploi.

Notre commission a examiné les conséquences de la transition démographique pour la population active, la dynamique du marché du travail, les systèmes de sécurité sociale, l'emploi et l'évolution de l'économie en général.

La commission a convenu que l'accroissement des taux d'emploi formel et d'activité est indispensable pour répondre aux impératifs de développement économique et de protection sociale. L'augmentation du taux d'activité, notamment, ne doit pas se limiter aux travailleurs âgés, mais inclure des groupes vulnérables tels que les femmes, les personnes handicapées, les personnes qui relèvent du secteur informel et, en particulier, les jeunes.

Le groupe des employeurs n'a cessé d'affirmer que l'emploi est la meilleure protection sociale. La commission a convenu avec le groupe que des politiques économiques centrées sur l'emploi sont nécessaires pour générer des emplois productifs et décents pour l'ensemble des groupes en âge de travailler. Ces politiques devraient notamment comprendre des mesures visant à créer un environnement propice aux entreprises durables, au développement des compétences et à l'entrepreneuriat, ainsi que des politiques actives du marché du travail.

Pour faire face aux défis liés à l'évolution démographique, il nous faut des cadres stratégiques qui encouragent l'investissement et qui favorisent les possibilités d'emploi et la participation à la vie active. A cet égard, il est essentiel pour les employeurs de lever les obstacles à l'emploi, qui peuvent revêtir la forme de réglementations du marché du travail trop protectrices ou trop rigides ou d'un refus d'accepter les nouvelles relations d'emploi comme une réalité du monde du travail actuel. Tout type d'emplois décents et productifs, quelle que soit la nature des relations de travail, doit être envisagé pour assurer les conditions permettant aux entreprises de prospérer et de créer des emplois pour faire face aux changements démographiques.

Un autre élément essentiel pour notre groupe était de reconnaître, dans les conclusions, que la flexibilité est une condition impérative pour que les entreprises soient compétitives et innovantes et, par conséquent, qu'elles créent des emplois. Nous estimons également que la stabilité et la sécurité sont impor-

tautes pour que les travailleurs puissent s'impliquer positivement dans le changement, ce qui est essentiel pour favoriser les entreprises durables.

La commission a reconnu unanimement qu'il était indispensable de s'attaquer au problème du manque et de l'inadéquation des compétences. Il était également évident qu'il incombe à l'ensemble des mandants de relever les défis à cet égard. La commission a convenu que des politiques de migration efficaces et bien gérées, qui prennent en considération les besoins du marché du travail et la migration nécessaire des professionnels de la santé afin de répondre à la demande croissante d'une population vieillissante, pouvaient contribuer à remédier à ce problème.

La commission a également reconnu que les politiques visant à augmenter la productivité sont primordiales. Celles-ci devraient notamment prévoir des mesures dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la formation continue ainsi que des politiques non discriminatoires qui prennent en compte la diversité et la sensibilité des différentes classes d'âge et qui soutiennent l'innovation. La commission a recommandé d'encourager l'employabilité et la productivité et de lutter contre l'obsolescence des compétences grâce à la formation permanente. Elle a également souligné qu'il importait d'optimiser les technologies et d'être innovant dans les domaines de l'adéquation des compétences et du placement, en vue de contribuer à fournir les compétences nécessaires à l'innovation, la productivité, la croissance et l'emploi.

La commission a également convenu que, dans beaucoup de pays, le vieillissement de la population entraînait une augmentation des coûts des retraites et qu'il était nécessaire d'assurer la pérennité économique, financière et fiscale des systèmes de pension. Elle a reconnu l'importance des différentes politiques et pratiques nationales en matière de protection sociale, qu'elles soient fondées sur la solidarité intergénérationnelle, sur des systèmes de capitalisation ou sur une combinaison des deux.

Bien que la protection sociale relève toujours principalement de la responsabilité de l'Etat, la commission a reconnu le principe de responsabilité partagée entre les travailleurs, les employeurs et les gouvernements, ainsi que l'importance de la responsabilité individuelle. Les politiques de protection sociale et d'emploi doivent être complémentaires afin de stimuler l'emploi et d'assurer la protection sociale. La commission a également convenu qu'il fallait assurer une transition souple et progressive entre la vie active et la retraite en prenant des mesures telles que la retraite par étapes, le travail à temps partiel ou le partage de poste, afin que les employeurs puissent rester compétitifs et que les travailleurs puissent connaître une transition graduelle vers la retraite. Dans la mesure où les personnes vivent de plus en plus longtemps et en meilleure santé, il sera très important de retenir les travailleurs âgés plus longtemps et de renforcer leur participation sur le marché du travail ainsi que d'intégrer, dans le monde du travail, davantage de personnes qui en sont habituellement exclues.

La commission a convenu que les transitions démographiques donnent lieu à une augmentation de la demande dans le secteur de la santé et qu'il faudra en particulier assurer des soins et une aide aux personnes âgées afin qu'elles puissent rester actives et vieillir dans la dignité. Le groupe des employeurs a également soutenu le principe d'une responsabilité

partagée entre les systèmes de soins traditionnels et l'Etat afin de répondre aux besoins croissants en soins.

Le groupe des employeurs a également souligné la nécessité de professionnaliser la fourniture des soins en promouvant les possibilités d'investissement, l'innovation et la durabilité pour plus d'efficacité et d'efficience dans les systèmes de santé. La commission a convenu que l'OIT devait entamer plus de recherches sur le secteur des soins pour en comprendre tous les aspects et les conséquences stratégiques pour le monde du travail.

Il n'existe pas de modèle unique pour répondre aux changements démographiques. Consciente que toutes les situations sont différentes et que les pays ne sont pas touchés de la même manière, la commission a convenu que le dialogue social sous toutes ses formes était nécessaire pour trouver des solutions durables, équitables et efficaces aux problèmes démographiques au niveau national.

Les cadres stratégiques d'action mis en œuvre pour faire face aux changements démographiques devraient tenir compte des intérêts de l'ensemble des mandants tripartites afin que ces politiques soient couronnées de succès. La commission a également convenu que la mise en place de tels cadres pouvait tirer profit de systèmes de dialogue social améliorés et d'engagements tripartites structurés se déroulant dans un esprit de confiance et de respect mutuels et de «coopération productive», selon les termes des travailleurs.

En ce qui concerne les mesures de suivi que doit prendre l'OIT, la commission a estimé que le Bureau devrait être le chef de file mondial et constituer un centre d'excellence sur le changement démographique et ses conséquences pour le monde du travail.

Le groupe des employeurs a souligné la nécessité de conseils techniques ad hoc qui tiennent compte du contexte spécifique des pays.

J'aimerais saisir cette occasion pour remercier notre président, M. Matiza, pour la manière avisée et dévouée dont il a dirigé les travaux de notre commission; les gouvernements, pour leur participation constructive; et le rapporteur, M. Sversut, pour cette présentation du rapport.

Je félicite également la vice-présidente travailleuse pour le travail qu'elle a accompli et pour son professionnalisme. Je suis sûre que M^{me} Del Rio sera d'accord pour dire que nous avons toutes deux vécu une expérience enrichissante dans le cadre de notre propre formation continue.

J'aimerais également remercier mon équipe de soutien de l'OIE, et d'ACT/EMP pour leurs précieux conseils, leur expertise et leur soutien, et tout particulièrement M. Roy Chacko pour sa rigueur intellectuelle et M. Frederick Muia pour toutes les précieuses informations qu'il nous a fournies.

J'aimerais également remercier le groupe des employeurs de toutes les régions du monde pour leur importante contribution et leur travail d'équipe.

Je remercie tout particulièrement le secrétariat du BIT, dirigé par M^{me} Azita Berar Awad et M. Alejandro Bonilla Garcia. Nous reconnaissons et apprécions à leur juste valeur les travaux préparatoires du rapport ainsi que le rôle joué pendant les travaux de notre commission.

Original anglais: M^{me} DEL RIO (vice-présidente travailleuse de la Commission sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique)

Vous allez entendre une déclaration quelque peu différente, celle des travailleurs, et j'ai l'honneur et le plaisir, en effet, de m'adresser à vous au nom du groupe des travailleurs concernant le travail de la commission sur le nouveau contexte démographique. C'est un honneur parce que mes camarades syndicalistes m'ont confié les fonctions de vice-présidente de la commission, représentante des travailleurs, et c'est un plaisir parce que le débat général nous aide à nous concentrer sur les domaines d'action clés que nous devons considérer si nous voulons bien gérer la crise démographique.

Nous avons donc à traiter un sujet ardu et complexe, qui concerne toutes les sociétés et qui appelle en réponse une action plurielle tout au long de la vie. Comme l'a dit Théodore Roosevelt, la vieillesse, c'est comme toute chose, pour la réussir, il faut commencer jeune. Après deux semaines de débats, nous nous sommes mis d'accord sur un ensemble de conclusions orientées vers l'action, qui délimitaient les principaux domaines d'intervention et les principaux besoins à considérer pour gérer les problèmes du changement démographique.

Certains pays ont déjà une importante population âgée, tandis que dans d'autres nations se pose un problème majeur: un très grand nombre de jeunes citoyens se bousculent à l'entrée du marché du travail. Ainsi, le degré d'urgence des différents aspects du changement varie d'un Etat Membre à l'autre. Pourtant, on observe de nombreuses similitudes dans les tendances et dans les problèmes des nations du monde.

Il y a cependant un message important que nous ne devons pas oublier: la vieillesse n'est pas un problème, mais un accomplissement, et nous devons faire tout ce qui est nécessaire pour faire en sorte que tous puissent bénéficier de la tendance positive à la longévité.

Les conclusions donnent beaucoup d'importance au type d'approche fondée sur le cycle de vie. En l'occurrence, une approche cohérente et intégrée amorcée sur l'éducation et l'accès aux soins de santé, à la nutrition et à l'éducation pour tous les enfants, filles et garçons, est une condition sine qua non d'un bon développement. Si nous échouons à ce stade, nous échouerons plus loin. Dans les pays en développement en particulier, il est capital d'investir dans l'éducation pour bénéficier du dividende démographique.

Dans tous les pays, le plus grand problème qui se pose sur le marché du travail consiste manifestement à créer des millions d'emplois supplémentaires. Presque tous les pays présentent des niveaux très élevés de chômage, et nombre d'entre eux devront fournir des emplois supplémentaires pour les millions de jeunes gens qui entrent sur le marché du travail. La grande majorité des jeunes se trouve dans les pays émergents et dans les pays en développement, et il faut donc en priorité offrir des débouchés à cette génération. Une société qui n'offrirait pas à ses jeunes des possibilités de travail décent commettrait un inexcusable gaspillage de potentiel.

Les conclusions soulignent qu'il importe d'accroître le niveau général de l'emploi et de distribuer les revenus de manière équitable. Le niveau de l'emploi n'est pas déterminé par le marché du

travail, mais dépend de la demande globale. Le niveau actuel d'inégalité a ainsi une incidence négative sur la consommation et sur les investissements réels et entraîne une baisse de la demande.

Ainsi, les conclusions reconnaissent que l'accroissement du niveau d'emploi sera impossible sans des politiques macroéconomiques orientées sur l'emploi. Il sera également impossible sans une distribution plus équitable des revenus et, dans les conclusions, il est dit clairement que l'on pourra parvenir à un tel résultat au moyen de négociations collectives et de la fixation de salaires minimums.

Tous les pays où les syndicats peuvent s'organiser et procéder à des négociations collectives ne sont pas parvenus à une distribution aussi équitable que nous le souhaiterions, mais, à notre avis, aucun État Membre de l'OIT qui réprime les syndicats, ou qui présente un contexte hostile aux syndicats, n'est parvenu à une distribution raisonnablement équitable des revenus.

La négociation collective n'est peut-être pas suffisante, mais elle est certainement une condition nécessaire pour assurer une distribution plus équitable des revenus. Il est temps que nous reconnaissions tous, dans cette organisation, cette simple réalité: si nous voulons des sociétés inclusives, la négociation collective est une partie indispensable de la solution.

La Commission pour la discussion récurrente sur le dialogue social qui travaille parallèlement à notre commission a conclu que la négociation collective est au cœur même du dialogue social, et, à notre avis, cette conclusion doit être retenue comme principe de base commun dans notre coopération avec l'OIT et avec toutes les commissions de la Conférence.

Tout au long de nos discussions, le groupe des travailleurs a évoqué le concept de stabilité dynamique qui a été en partie pris en compte au point 18 des conclusions. Les travailleurs ont besoin d'un revenu et d'un emploi stables pour planifier leur vie, élever leurs enfants et s'engager dans leur collectivité.

Des craintes et une insécurité permanentes dégradent la qualité de la vie. En particulier, à cause de la situation de l'emploi extrêmement instable de la jeune génération, il est très difficile pour un jeune travailleur de fonder une famille. Mais les entreprises, de leur côté, doivent être dynamiques dans un contexte de concurrence. Et je dirai à ce sujet qu'il est faux de prétendre que des travailleurs non protégés seront plus innovants et plus productifs.

Compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre à laquelle il faut s'attendre dans les pays industrialisés, nous ne pouvons plus accepter des emplois à faible productivité, fondés sur la précarité et l'absence de protection. Des niveaux élevés de croissance de la productivité représentent la variable pour traiter le problème du vieillissement de la population âgée et de la diminution de la population en âge de travailler.

Nous avons amorcé un débat sur une approche innovante de la stabilité dynamique. Nous attendons avec impatience de poursuivre cette discussion avec les gouvernements, les employeurs et le Bureau et nous serions heureux que le nouveau département central de la recherche du BIT relève le défi et qu'il fasse avancer ce débat. Nous devons résoudre le problème de l'emploi en créant davantage d'emplois, de meilleurs emplois, des emplois stables.

Les conclusions ne traitent pas de n'importe quel type d'emploi mais d'emplois qui soient assortis d'un salaire décent, de conditions de travail saines et de l'intégralité des droits pertinents. Il faut renforcer les efforts visant à remplacer le travail informel et les autres formes de travail insuffisamment protégé par des emplois formels et stables. La réalisation d'un emploi formel de qualité est en effet indispensable pour la durabilité et l'extension de la sécurité sociale, car seuls les travailleurs au bénéfice d'un emploi stable peuvent régulièrement contribuer au système de sécurité sociale. Nous avons par ailleurs intensivement débattu de la question de la réforme du système des retraites et du fait qu'il est nécessaire que les droits accumulés dans le cadre du régime-retraite soient pris en compte dans tout processus de réforme. Les retraites ne correspondent pas à une forme d'assistance: il s'agit d'un droit réel. Si les réformes ont un impact sur les retraites, les droits réels des travailleurs seront naturellement touchés et il faudra donc prévoir une procédure équitable de génération à génération, ainsi qu'un dialogue de fond entre les partenaires sociaux.

Les conclusions soulignent l'importance de la recommandation n° 202 et de la convention n° 102 dans la stratégie de l'OIT pour l'extension horizontale et verticale de la sécurité sociale. Il y a un an, les travailleurs, les gouvernements et les employeurs, avaient appuyé à l'unanimité les recommandations et cette année, malheureusement, nous constatons que l'on cherche à diluer le texte adopté. Une garantie de base en matière de santé et de sécurité de l'emploi fera une énorme différence pour des milliards d'habitants de la planète et c'est ici, dans le cadre de l'OIT, que nous devrions unir nos forces pour faciliter une telle démarche.

Par ailleurs, nous avons longuement considéré les problèmes que posent les changements démographiques en ce qui concerne la durabilité des systèmes de sécurité sociale. Des politiques exhaustives visant à assurer sur le marché du travail un taux d'activité élevé de la population en âge de travailler doivent être appliquées en priorité. Mais il faut alors améliorer les conditions de travail ainsi que la santé et la sécurité au travail. De mauvaises conditions de travail entraînent un vieillissement prématuré coûteux pour l'individu comme pour la société dans son ensemble. De surcroît, nous avons besoin de politiques de soutien à la famille, de soins aux enfants, de soins aux personnes âgées, de protection de la maternité, de congés de paternité et de congés pour raisons familiales pour permettre à tous d'entrer sur le marché du travail.

Notre commission s'est d'ailleurs montrée innovante dans le traitement du problème des soins aux personnes âgées, problème nouveau mais de plus en plus pressant dans la plupart des sociétés. Avec l'augmentation rapide du nombre de personnes très âgées, une crise menaçante se prépare dans le domaine des soins. La répartition des responsabilités en matière de soins est aujourd'hui irrégulière, inéquitable et inefficace. Ce sont les femmes qui en assument l'essentiel, et cette charge est souvent trop lourde, de sorte qu'il leur est difficile d'exercer un métier et d'y progresser. Tout être humain a le droit de vieillir dans la dignité. Nous n'aurons pas tous besoin de soins au cours de notre vie, mais chacun d'entre nous risque d'être un jour totalement dépendant de soins de santé. L'assurance sociale est pré-

cisément fondée sur un système de partage des risques et la solidarité.

Ces deux éléments sont essentiels pour permettre à tous d'avoir accès aux services de soins. Des systèmes publics solides fondés sur la solidarité et le partage des charges sont essentiels pour permettre à toute personne dans le besoin d'avoir accès aux services de soins. Il nous faut un système de couverture universelle complet. Nous disons dans nos conclusions que les besoins croissants en matière de soins nous font obligation de reconnaître la complémentarité et les rôles fondamentaux respectifs de la famille, de la collectivité et des services professionnels de soins.

Les conclusions soulignent la nécessité de tenir compte des divers besoins en matière de services de soins et d'accréditer et de réglementer les services de soins professionnels afin de faire en sorte que les personnes âgées puissent compter sur des services de qualité.

Nous reconnaissons également qu'il faut en particulier améliorer les compétences dans le secteur et promouvoir le droit des personnes assurant des soins à bénéficier d'un travail décent.

Sur le plan du financement, nous considérons qu'il faut assurer le respect effectif des obligations de contribution et des obligations fiscales ainsi que l'application des mesures de prévention de l'évasion fiscale. Sans solidarité, sans un système d'imposition progressif et sans un partage des charges, nous ne pourrions pas gérer le changement démographique. L'économie des soins de santé aux personnes âgées est un secteur qui s'ouvre à l'emploi et aux investissements, un nouveau domaine dont le contexte et les besoins sont spécifiques. C'est aussi un nouveau territoire où se posent de nombreuses questions nouvelles. Le groupe des travailleurs appuie la formulation par l'OIT d'avis fournissant des orientations claires sur la protection et les droits des personnes âgées bénéficiaires de soins, la qualité de l'emploi, la répartition des tâches entre les familles, les collectivités et les services professionnels et le financement en matière de soins.

Ainsi, nous nous félicitons de la décision de la commission qui demande au Bureau, au cours des douze mois à venir, d'établir un programme de recherche sur le secteur des soins, comprenant notamment une analyse des normes internationales du travail actuelles, basée sur des données probantes, en vue de déceler d'éventuelles lacunes aux fins d'examen par le Conseil d'administration.

Nos conclusions concernant le secteur des soins, notamment pour ce qui est des soins aux personnes âgées, ne proposent pas de solutions complètes et toutes faites, mais constituent plutôt des éléments d'action essentiels. Elles définissent un programme d'action. Il est nécessaire d'innover dans des solutions diversifiées fondées sur les valeurs de cette Organisation: la justice sociale, la solidarité et le travail décent. La commission a établi qu'il fallait prévoir en la matière un programme de recherche qui nous révélera d'ailleurs les lacunes du corps des normes internationales du travail actuelles.

En tant que syndicalistes, nous sommes sans doute plus impatients que d'autres évidemment. Nous voulons avancer plus rapidement parce que nous sommes proches de nos membres et que nous constatons ce dont ils ont besoin au jour le jour. Dans tout processus approprié, il faut des meneurs

et des personnes plus passives. Cette répartition du travail nous convient aussi longtemps que nous allons effectivement de l'avant pour améliorer le monde du travail. En ce sens, nous appuyons avec fierté les conclusions de notre commission et attendons que le Bureau présente un programme de recherche exhaustif dans les douze mois à venir. Le mouvement syndical et le Bureau des activités pour les travailleurs sont donc impatients de s'engager dans ce processus.

Je voudrais d'ailleurs, à ce stade, remercier le Bureau pour son excellent travail. Nous avons une magnifique équipe avec M. Hounbo, M^{me} Berard et M. Bonilla. Je voudrais remercier aussi M^{me} Cohen pour ses contributions: nous pensons pareillement, elle et moi, que les problèmes posés par le changement démographique appellent en réponse des politiques exhaustives. Merci également aux représentants des gouvernements pour leur travail dans notre commission, puisque la gestion du changement démographique est impossible sans la contribution des gouvernements. Le tripartisme s'impose en la matière, et l'on ne saurait envisager de solutions sans eux.

Je remercie également notre rapporteur, M. Sversut, qui, non seulement a fait un travail magnifique en présentant le rapport à cette plénière, mais encore a également été un membre créatif et constructif de notre commission, un membre dont les suggestions étaient des plus utiles lorsqu'il s'agissait de trouver une solution commune.

J'aimerais également remercier tous les membres du groupe des travailleurs qui m'ont apporté une aide précieuse tout au long du débat. Et enfin, je voudrais remercier M. James Matiza, notre président, pour la fermeté, la compétence et l'amabilité avec lesquelles il a dirigé nos débats d'une admirable façon.

Original anglais: M. MATIZA (président de la Commission sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique)

J'ai l'honneur, en tant que président de la Commission sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique, de vous présenter un certain nombre de remarques sur le déroulement des travaux de la commission.

Tout d'abord, je voudrais rappeler que le débat sur ce sujet était censé intervenir en 2009, mais en raison du besoin urgent de faire face à la crise économique et financière, le débat sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique a été reporté et a été remplacé par un Comité plénier sur les réponses à la crise.

Toutefois, compte tenu de l'importance de cette question pour les Etats Membres de l'Organisation, le Conseil d'administration de l'OIT a décidé lors de sa 310^e session de mars 2011, de l'inscrire à l'ordre du jour de la présente session de la CIT.

Pour compléter l'excellent compte rendu des travaux de la commission que M. Sversut, notre rapporteur, vient de présenter et les interventions de nos deux vice-présidents M^{me} Cohen et M^{me} Del Rio, je voudrais faire quelques remarques.

Les deux semaines de travail de notre commission ont été productives, constructives et parfois éprouvantes mais les débats se sont toujours déroulés dans un climat de collaboration dont je peux dire qu'il fut des plus cordiaux.

La commission a tenu 11 séances en plénière où elle a travaillé sans relâche. Le groupe de rédaction

de la commission a également travaillé très dur pendant deux semaines – il y a même eu une séance de nuit – pour préparer plusieurs projets de conclusions qui ont ensuite été améliorés par la commission en séance plénière et ont été adoptés vendredi dernier par cette dernière.

Je crois, toute modestie mise à part, que nous avons accompli un excellent travail et que nous nous sommes pleinement acquittés de la tâche qui nous a été confiée. Les conclusions que nous soumettons à la Conférence pour adoption, suffisent, je pense, à le démontrer.

Ces conclusions, et je crois que c'est encore plus important, sont la preuve vivante qu'il est possible de dégager un consensus tripartite pour faire face à la transition démographique et à tout ce qu'elle implique pour le monde du travail dans les décennies à venir. Comme M^{me} Cohen, la vice-présidente employeuse l'a indiqué dans ses remarques finales, les débats de notre commission se sont déroulés dans un climat de coopération fructueuse.

Nos conclusions donnent aux Etats Membres des principes directeurs et une panoplie de politiques leur permettant de relever le défi des transitions démographiques et mettent l'accent sur le rôle du tripartisme et du dialogue social et sur l'action que doit mener le Bureau pour appuyer les gouvernements et les partenaires sociaux.

Ces principes directeurs et ces politiques qui doivent être adaptés aux différents contextes nationaux devraient nous permettre, dans la pratique, de surmonter les difficultés posées par la transition démographique.

Ces réponses doivent être intégrées dans une stratégie d'ensemble et conjuguer de façon cohérente des politiques économiques, de promotion de l'emploi, de protection sociale et du marché du travail susceptibles de garantir des niveaux élevés d'emploi, la sécurité des revenus et l'égalité entre les sexes tout au long de la vie.

Créer des emplois de qualité, élargir la couverture sociale et assurer la sécurité de l'emploi tout au long de la vie et pour toutes les catégories de la population dans le nouveau contexte démographique n'ira pas de soi et il faut bien reconnaître que la crise actuelle et le ralentissement économique mondial que nous connaissons ne vont pas nous faciliter la tâche. Toutefois, dans nos délibérations et nos conclusions, nous montrons de façon lucide que les difficultés auxquelles nous devons faire face ne sont pas insurmontables. Grâce à une vision intégrée et à une action qui tire parti, sur la base du dialogue social, des complémentarités et synergies nécessaires entre politiques de promotion de l'emploi et extension de la protection sociale, nous pouvons trouver des solutions efficaces et novatrices face aux mutations rapides de nos marchés du travail et de nos sociétés.

Monsieur le Président, dans votre discours d'ouverture, vous avez déclaré que l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique est une question essentielle dont l'OIT devra intégrer les résultats dans ses programmes de travail en s'appuyant sur le mandat fourni par la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, adoptée l'an dernier.

La commission a suivi votre avis, et je peux confirmer que dans nos conclusions, nous demandons effectivement à l'OIT d'aider les Etats Membres à mettre en œuvre la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, ainsi que

«l'Appel à l'action» de l'OIT face à la crise de l'emploi des jeunes, 2012, adopté l'an dernier. Le débat sur le nouveau contexte démographique a mis l'accent sur la pertinence et l'urgence de ces deux cadres.

Je voudrais remercier le Bureau, en particulier l'équipe du secrétariat, le département de l'emploi et le département de la protection sociale, qui ont fait un excellent travail de préparation et qui nous ont toujours apporté leur appui dans la bonne humeur.

Notre travail à cette Conférence est pratiquement arrivé à son terme, mais c'est en fait maintenant que commence le vrai travail. Il nous faut rentrer dans nos pays respectifs et veiller à ce que les conclusions de la Conférence se traduisent par des politiques et des législations nationales qui améliorent la vie de nos populations.

J'ai l'honneur de vous présenter les résultats des délibérations de notre commission.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Je vais maintenant ouvrir le débat sur le rapport de la Commission sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique.

Original anglais: M. POTTER (employeur, Etats-Unis)

En tant qu'enfant du baby-boom qui, pendant la moitié de sa vie, a assisté chaque année à la Conférence internationale du Travail, je suis particulièrement sensible à l'importance du sujet dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Je m'exprime ici au nom de Kent McVay, qui était conseiller des employeurs des Etats-Unis pour cette discussion générale. Voici ses mots.

Tout d'abord, je souhaite remercier le président et les deux vice-présidentes de la Commission sur le nouveau contexte démographique, qui ont mené une discussion engagée sur cette question très importante. Nous remercions également l'OIT d'avoir commencé à renforcer les capacités des partenaires sociaux dans ce domaine, et nous nous félicitons de l'ambition déclarée de l'Organisation de devenir le centre d'excellence pour tout ce qui concerne le monde du travail.

La délégation des employeurs des Etats-Unis soutient les conclusions de la Commission sur le nouveau contexte démographique. Nous sommes convaincus que la meilleure protection sociale, c'est l'emploi, dont nous préconisons par conséquent une croissance concurrentielle. S'agissant du nouveau contexte démographique, toute solution ne peut passer que par une croissance substantielle et durable de l'emploi. Pour compenser le déficit de qualifications dû au vieillissement des populations, la réglementation doit être assouplie pour permettre le recrutement et le maintien dans l'emploi de travailleurs âgés, ce qui suppose la suppression des mesures destinées à dissuader l'emploi de ces travailleurs, la mise en place d'approches innovantes en matière d'apprentissage tout au long de la vie et le transfert de connaissances entre les générations sur le lieu de travail. Les politiques de migration peuvent également réduire les déséquilibres en matière d'offre de main-d'œuvre d'un pays à l'autre. De plus, nous devons envisager des approches différentes pour ce qui est de l'âge de départ à la retraite et des pensions. Pour relever ce défi, les décideurs devraient, tout en tenant compte de la nécessité d'assurer la continuité des activités, envisager des solutions comme l'aménagement souple du temps

de travail, le travail à temps partiel ou le partage de poste.

M. TRICOCHE (*travailleur, France*)

La population mondiale s'accroît et vieillit. D'ici à 2050, elle devrait franchir la barre des neuf milliards de personnes.

Le vieillissement de la population est donc une tendance observée dans tous les pays et dans toutes les régions. Le fait de vivre plus longtemps et en meilleure santé est l'une des réalisations majeures du développement humain. Il y aurait dans ce domaine beaucoup à faire pour assurer que tout le monde en bénéficie.

Le nouveau contexte démographique a une forte incidence sur la population active ainsi que sur les dynamiques du marché du travail, les systèmes de sécurité sociale, l'emploi et le développement économique.

Le taux d'activité varie considérablement selon les groupes d'âge. Ce sont les jeunes et les personnes âgées qui ont les taux d'activité les plus faibles. Tout particulièrement en Europe, les taux d'activité des personnes âgées, et surtout des femmes, sont parmi les plus bas du monde.

Dans de nombreux pays, la crise économique mondiale née de la dérégulation de la finance et les mesures d'ajustement prises pour y répondre ont contribué au ralentissement de la croissance, voire à la récession économique.

Les systèmes de sécurité sociale sont menacés. Le tissu social est fragilisé, les inégalités se creusent et le dialogue social s'affaiblit dans certains pays.

Le chômage augmente et celui des jeunes atteint des niveaux insupportables. En Europe, selon les pays, les taux peuvent être de 20 à 60 pour cent.

La crise pèse sur les finances et la dette publique. Elle rend de plus en plus incertain l'environnement des entreprises. Elle menace les avancées dans le domaine de la protection sociale et complique les réformes nécessaires.

Face à cette évolution, les conclusions de la Commission de l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique affirment qu'il est indispensable d'accroître le taux d'emplois décents pour satisfaire les besoins en matière de protection sociale et de développement économique.

Des politiques efficaces sont nécessaires pour relever les défis liés aux transitions démographiques. Des politiques qui doivent être guidées par les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT.

Des politiques qui doivent tenir compte de la diversité des situations nationales en matière de démographie, de développement économique, de cadre juridique, de marché du travail et des systèmes de sécurité sociale et de l'espace fiscal. Des politiques dont l'objectif doit être le travail décent à tous les âges de la vie. Des politiques enfin dont l'élaboration et la mise en œuvre doivent s'appuyer sur le dialogue social et la négociation collective.

La section 4 des conclusions de la commission rappelle l'importance fondamentale du tripartisme et du dialogue social qui sont l'essence même de cette maison, l'OIT.

Le dialogue social est nécessaire pour trouver des solutions efficaces, équitables et durables aux défis démographiques. Il peut apporter une contribution essentielle à une croissance et un développement inclusifs et durables.

La négociation collective, fondée sur la liberté syndicale, la liberté d'association ainsi que sur la

confiance et le respect mutuel, est un instrument important pour l'élaboration de conventions collectives permettant de relever les défis de l'évolution démographique à différents niveaux.

Dans mon pays, la France, face au fort taux de chômage des jeunes et aux difficultés des travailleurs seniors pour rester en emploi jusqu'à l'âge de la retraite, le gouvernement et les partenaires sociaux ont élaboré le contrat de génération.

Ce contrat est un bon exemple de ce que peut produire le dialogue tripartite et la négociation collective.

En octobre 2012, à l'issue d'une négociation, les organisations de travailleurs et d'employeurs ont conclu un accord national interprofessionnel sur le contrat de génération.

Dans la foulée, le gouvernement a soumis un projet de loi au Parlement et la loi portant création du contrat de génération a été promulguée en mars 2013.

Le contrat de génération, qui devrait concerner 500 000 jeunes et autant de seniors d'ici à 2014, poursuit un triple objectif: l'amélioration de l'accès des jeunes à un emploi stable, le maintien de l'emploi des seniors et, enfin, la transmission des savoirs et compétences dans les entreprises.

Dans le cadre d'une politique active de l'emploi, les entreprises concernées pourront recevoir une aide selon leur taille et après conclusion d'un accord collectif si leur effectif est compris entre 50 et 300 salariés.

Les entreprises de plus de 300 salariés devront obligatoirement conclure un accord collectif ou élaborer un plan d'action en faveur de l'emploi des jeunes et des seniors.

Le contrat de génération participe donc à l'apprentissage et au développement personnel tel que le proposent les conclusions de la commission, par la constitution d'équipes mêlant tous les âges et par le monitorat. Conclusions qui insistent particulièrement d'ailleurs sur le rôle essentiel de l'éducation, de la formation et des politiques d'apprentissage tout au long de la vie pour promouvoir l'employabilité et la productivité tout en prévenant l'obsolescence des compétences.

En Europe, le niveau de qualification est déterminant pour l'emploi. Dans toutes les tranches d'âge, le taux d'activité est beaucoup plus important chez les personnes ayant un niveau d'instruction élevé.

Au final, les conclusions de la Commission sur l'emploi et de la protection sociale dans le nouveau contexte démographique sont une bonne boîte à outils pour les mandants de l'OIT face aux évolutions démographiques, afin qu'elles ne permettent pas d'accroître les inégalités et la pauvreté.

Pour conclure, je voudrais remercier tous les membres de la commission, son président, M. Matiza, et ses deux vice-présidentes, M^{me} Del Rio et M^{me} Cohen, pour la qualité du travail et l'esprit de négociation tripartite qui a permis ce résultat. J'invite les délégués à adopter unanimement ces conclusions.

Dans «Vol de nuit», Antoine de Saint-Exupéry écrivait: «Dans la vie il n'y a pas de solutions; il y a des forces en marche: il faut les créer et les solutions suivent.» Une fois adoptées, ces conclusions peuvent contribuer, avec les forces du tripartisme et du dialogue social, à élaborer des solutions qui, dans nos régions et dans nos pays, favoriseront un développement économique durable et davantage de justice sociale.

C'est un véritable honneur et un privilège pour moi, en tant que représentant des employeurs devant la Commission sur le nouveau contexte démographique, de prendre la parole à cette importante réunion plénière de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail, qui a été organisée avec brio sur le thème «Construire l'avenir avec le travail décent».

En tant que membre de la Commission sur le nouveau contexte démographique, je voudrais soutenir les travaux dont vous êtes saisis sur le thème de l'emploi et de la protection sociale dans le nouveau contexte démographique. Mais avant de présenter quelques observations, permettez-moi de remercier très sincèrement notre vice-présidente, M^{me} Tania Cohen, pour sa résistance, sa détermination, sa sagesse et, surtout, sa capacité à diriger nos travaux et à les soutenir dans les différentes enceintes dans lesquelles nous nous sommes réunis ces deux dernières semaines.

Comme cela a déjà été dit, d'ici à 2050, la population des plus de 60 ans devrait tripler. La majorité de ces personnes seront dans des pays en développement, dont la Zambie fait partie. Par conséquent, on ne peut que saluer la décision d'examiner cette question hautement importante que constitue la démographie.

Les répercussions de cette évolution se feront ressentir d'une manière ou d'une autre partout sur la planète. Nous avons donc constaté avec beaucoup de bonheur que les débats de cette Conférence se déroulaient dans une bonne ambiance, dans un environnement général positif, et le consensus tripartite nous a permis de dégager des solutions tangibles et porteuses d'espoir en ce qui concerne la manière dont le monde pourra relever les défis de l'évolution démographique.

Nous saluons tout particulièrement l'accent mis sur la nécessité d'une spécificité nationale des lois, politiques et approches, car il n'y a pas en la matière de solution unique.

Ce consensus sur des questions qui touchent la communauté internationale nous donne un grand espoir: nous devons travailler dur aujourd'hui, mais nos efforts porteront leurs fruits, car demain nous pourrions profiter des systèmes de pension que nous aurons mis en place.

Les résolutions formulées dans ce domaine encouragent les travailleurs du monde entier à être productifs, résultat que l'on obtiendra en repoussant l'âge de la retraite et en formant les jeunes. Par conséquent, nous recommandons une nouvelle fois que les systèmes de sécurité sociale tiennent compte des droits accumulés dans le cadre des régimes de retraite et instituent une solidarité entre les générations. Toutefois, chaque pays doit pouvoir, en fonction de sa situation propre, choisir entre retraite par capitalisation et retraite par répartition, qui ont chacune leurs avantages et leurs inconvénients.

Enfin, nous voudrions inviter le Directeur général à tenir compte, dans ses travaux futurs, des résolutions adoptées par la Commission sur le nouveau contexte démographique en ce qui concerne l'actualisation des approches proposées pour faire face à l'évolution démographique. Ainsi, nous devons soutenir les actions confiées au BIT si nous voulons pouvoir relever les défis de l'évolution démographique.

Voilà pourquoi nous appuyons les résolutions de la Commission sur le nouveau contexte démographique.

Original espagnol: M. CARMONA (travailleur, Chili)

J'ai eu grand plaisir à participer au débat important sur l'évolution démographique. Ce thème complexe touche à beaucoup de dimensions des marchés du travail, des institutions et des cadres du dialogue social.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour mentionner un aspect spécifique de ce débat qui m'a impressionné plus que les autres, la notion de stabilité dynamique.

Ce concept a été soulevé par les travailleurs et les travailleuses lors des débats de la commission.

Je pense qu'il faudrait le développer et l'utiliser dans les futurs travaux de l'OIT et dans nos discussions politiques nationales.

Nous vivons dans un monde menacé par la crise économique mondiale, où l'économie européenne est entrée en récession et a enregistré, au cours des six derniers mois, une croissance inférieure à celle qu'elle a connue après la grande crise de 1929 et jusqu'en 1935. Des records de chômage sont battus chaque jour, le vieillissement de la population avance à des rythmes différents selon les pays. Le premier monde semble avoir succombé au défaitisme, tandis que des pays comme le Japon nous proposent des solutions de relance de la croissance éloignées des recettes économiques néoclassiques.

Dans ce scénario international, le concept de stabilité dynamique est de plus en plus important. Il repose sur le fait que les institutions doivent être créées autour de relations d'emploi stables, mais de façon dynamique.

Pour encourager la stabilité dynamique, il faut fournir aux travailleurs et travailleuses des salaires justes au regard du travail qu'ils fournissent, des emplois sûrs et un système de sécurité sociale qui renforce le travail sur le plan dialectique.

Ces éléments sont nécessaires, surtout en temps de crise.

Dans le cadre des politiques du travail, il faut donner aux employeurs les outils appropriés pour qu'ils s'adaptent à une croissance volatile et à un environnement changeant, dans lequel la production sera stimulée par la demande globale résultant des politiques du travail décriées.

Enfin, les Etats doivent suivre la voie de la relance monétaire et budgétaire, afin de favoriser le développement dans nos sociétés. L'Etat doit nous entraîner dans un cercle économique vertueux, où les dépenses sociales et l'investissement public aboutissent au renforcement de la demande globale, au plein emploi et à la stabilité des prix.

L'application de ce concept de stabilité dynamique permettrait de soutenir le développement économique et social, au-delà d'une croissance sans but. Tout cela se traduirait par une meilleure répartition des revenus et une réduction des écarts de rémunération, et permettrait de faire en sorte que le développement que nous encourageons ensemble profite à la grande majorité de nos sociétés.

Cependant, la mise en œuvre du concept de stabilité dynamique requiert un cadre de dialogue positif et honnête, fondé sur la négociation collective et tripartite. Les employeurs et les travailleurs doivent disposer d'une plate-forme appropriée pour débattre et échanger sur leurs points de vue, leurs besoins et leurs préoccupations.

Ce cadre doit être mis en place et garanti par les gouvernements. C'est un préalable indispensable dans cette approche de travail.

Nous savons que des solutions rapides et précises ne peuvent être trouvées qu'à l'aide de systèmes de sécurité sociale adaptés et durables, dans lesquels la solidarité entre les générations joue un rôle déterminant.

Cela se vérifie pour les problèmes à court et moyen termes tels que ceux qui découlent de la crise économique, mais encore plus pour les défis à long terme soulevés notamment par l'évolution démographique.

Pour fonctionner de la sorte, le dialogue collectif doit avoir lieu à différents niveaux. Les débats collectifs sur le niveau des postes de travail sont importants, sans aucun doute, mais lorsqu'il s'agit de questions plus générales comme la législation spécifique du travail ou la politique économique générale, le dialogue tripartite doit avoir lieu au plus haut niveau de l'élaboration des politiques publiques.

Malheureusement, dans notre commission, les employeurs n'étaient pas disposés à participer à un débat sur ce nouveau concept. Néanmoins, je demeure convaincu que ce concept de stabilité dynamique figurera dans tous les documents sur l'évolution démographique; j'espère qu'il sera abordé et développé dans les futurs débats et que le Bureau l'utilisera dans ses travaux.

Les débats de cette Conférence ont permis d'enrichir nos connaissances et nos valeurs. Je vous en suis très reconnaissant et j'emmène ces précieux acquis avec moi en Amérique latine.

Nous, travailleurs, continuerons à avancer, avec toute la force de l'histoire.

Original anglais: M. MATSUI (employeur, Japon)

C'est un véritable honneur pour moi de prendre la parole au nom des employeurs japonais.

Nous avons appris, au fil des discussions qui ont eu lieu ces deux dernières semaines, que le changement démographique a un impact important sur les marchés du travail et nous pensons qu'il était grand temps d'avoir une discussion générale sur cette question, plus particulièrement du point de vue des employeurs japonais qui ont déjà fait face à un certain nombre des défis liés au changement démographique, qu'il s'agisse du vieillissement ou de la baisse du taux de natalité.

Nous avons aussi noté que la situation diffère d'un pays à l'autre, ne serait-ce qu'en raison du contexte culturel, des us et coutumes, de la législation, y compris la législation du travail, des politiques de l'emploi et de la sécurité sociale et du système de protection sociale. C'est pour cela que les solutions sont différentes en fonction des pays.

Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de solution unique pour faire face à cette question. Il est cependant essentiel que les mandants soient activement impliqués dans la formulation et la mise en œuvre de programmes bien gérés et répondant aux différents besoins des populations concernées. A cet égard, nous sommes convaincus que la simple promotion de la ratification et de la mise en œuvre des normes de l'OIT ne suffit pas. Nous pensons qu'il faut, pour relever ces différents défis, qu'un maximum de personnes restent sur le marché du travail le plus longtemps possible et non pas compter sur une amélioration du socle de protection sociale, par

exemple les pensions de retraite et les soins infirmiers.

Nous aimerions à ce titre réaffirmer deux points importants du point de vue des employeurs japonais. Premièrement, tous les mandants doivent élaborer leurs propres règles pour faire face aux défis qui les attendent – les politiques de formation professionnelle et les mesures destinées à assurer des conditions de travail saines sont essentielles pour améliorer l'employabilité des travailleurs âgés.

Deuxièmement, les conditions de santé et les besoins des travailleurs âgés varient, et il est essentiel d'assurer la flexibilité des arrangements de travail. Cela dit, nous appuyons vigoureusement les conclusions qui ont été soumises.

Mme MEDOR (travailleuse, Sénégal)

La discussion sur le changement démographique, que nous avons eue au cours des trois dernières semaines, a été enrichissante. Dès le début, nous avons dit clairement que le changement démographique comportait plusieurs facettes et différents enjeux selon les pays et les régions.

Dans ma région, l'Afrique, le changement démographique se traduira au cours des prochaines décennies par l'entrée de nombreux jeunes sur le marché du travail. Ils seront à la recherche d'un travail décent pour faire leur vie, fonder une famille, se construire un futur en sécurité. Nous devons faire en sorte que ces jeunes ne soient pas laissés sur le côté, que leur soit donnée la chance à laquelle tout le monde a droit. L'engagement actif de ces jeunes sur le marché du travail est crucial pour la construction dans le futur de sociétés justes, démocratiques et assurant l'inclusion de tous.

Il s'agit là d'enjeux énormes, et l'impact du VIH/sida et des changements climatiques joue contre nous, mais cela ne peut servir d'excuse pour ne pas faire ce que nous pouvons pour les générations futures.

La création d'emplois salariés décents est et sera d'une importance majeure, comme l'a montré la discussion sur l'emploi des jeunes l'année dernière. Cependant, s'il y a peu de désaccords sur l'urgence de la création d'emplois, les actions réelles font encore défaut dans la plupart des pays et au niveau international. En Afrique, nous avons besoin d'efforts renouvelés pour étendre notre secteur industriel et les activités de transformation à valeur ajoutée dans le secteur primaire de l'économie. Ceci requiert, à son tour, une politique industrielle plus intensive et un soutien au commerce. Le développement économique, l'emploi décent et la réduction de l'inégalité doivent aller main dans la main.

La plupart des jeunes qui ne sont pas en mesure de trouver un emploi formel finissent par exercer des emplois informels et hautement précaires. Une protection sociale renforcée et des mécanismes efficaces de salaire minimum peuvent aider à formaliser l'emploi informel. C'est avec plaisir que nous constatons que le thème important de l'informalité occupe une place privilégiée dans l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail de l'année prochaine.

Je voudrais par ailleurs saisir cette occasion pour presser l'OIT d'intensifier ses efforts pour développer les systèmes de protection sociale. La recommandation de l'année dernière a été une grande réalisation qui a été bien accueillie par les travailleurs de ma région. L'important, toutefois, c'est la réalisation sur le terrain. J'aimerais voir l'OIT s'opposer

à d'autres organisations internationales et asseoir sa crédibilité en agissant. L'OIT a un rôle majeur à jouer en démontrant que même des pays moins développés peuvent se permettre un socle efficace de protection sociale.

Original anglais: M^{me} RIDDERVOLD (employeuse, Norvège)

Je m'exprime au nom des membres employeurs des pays nordiques – la Suède, la Finlande, le Danemark, l'Islande et la Norvège – qui ont pris part aux débats de la Commission sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique.

Je remercie tout d'abord l'ensemble des membres, le président et les deux vice-présidents de la commission pour les discussions constructives et intéressantes qu'ils ont menées et pour avoir produit un bon rapport, dont les conclusions pourront servir de lignes directrices dans le cadre de futurs débats sur les conséquences du changement démographique dans le monde.

Permettez-moi de faire quelques observations du point de vue des pays nordiques. Il est clair que chaque région du monde connaît un niveau de développement différent et nous sommes conscients que les défis à relever varient considérablement selon les régions. Il faut donc tenir compte du fait qu'une seule et même solution ne peut pas être adaptée à tous les pays et que, comme cela a été dit et répété ici, il n'existe pas de modèle unique susceptible de convenir à tous.

La proportion de personnes âgées est en augmentation presque partout dans le monde, et l'on assiste en même temps à une réduction de la main-d'œuvre dans certains pays, ce qui aura de lourdes conséquences pour la pérennité des systèmes sociaux et pour l'accès des entreprises à un nombre suffisant de travailleurs qualifiés. C'est le cas dans certains pays d'Europe et en particulier dans les pays nordiques. Pour nous, en tant qu'employeurs, il est donc capital que les Etats d'Europe déploient une politique de migration active qui permette aux entreprises d'avoir accès à une main-d'œuvre qualifiée suffisante pour assurer la croissance et la prospérité de notre région.

En tant qu'employeurs, nous jugeons également nécessaire de mettre l'accent sur une politique de l'emploi efficace, qui puisse aider les personnes sorties du marché du travail à retrouver un emploi. Il est donc important d'assouplir le marché du travail et nécessaire d'engager des réformes.

La meilleure politique sociale pour les salariés est celle qui leur permet d'avoir un emploi, lorsque cela est possible, et un revenu qu'ils gagnent eux-mêmes, et qui ne les enferme pas dans le cercle vicieux de la pauvreté. Les pays nordiques ont commencé à réformer leurs systèmes sociaux ces dernières années, mais ils devront poursuivre ce processus dans les années à venir.

L'une des conséquences du vieillissement de la population est qu'il faudra mettre l'accent sur des systèmes de soins à la fois efficaces et économiques. Les pays nordiques se sont dotés d'une infrastructure financée par l'Etat pour les personnes âgées. Les salariés du secteur du soin disposent, au même titre que d'autres salariés du marché du travail, de conventions collectives qui régissent la rémunération qu'ils perçoivent. Les emplois de ce secteur sont des emplois normaux et nous ne voulons pas les soumettre à une réglementation supplémentaire. En tant qu'employeurs, nous souhaite-

rions que le secteur du soin devienne encore plus efficace et que les entreprises privées y occupent une plus grande place, l'objectif restant, bien entendu, de fournir les meilleurs services possibles aux personnes âgées de nos pays.

La nécessité de pérenniser les systèmes de retraite représente un défi qui découle, lui aussi, du changement démographique. L'ensemble des travailleurs doit rester plus longtemps sur le marché du travail pour assurer la durabilité des systèmes de retraite, et les employeurs des pays nordiques soutiennent la mise en place des réformes nécessaires pour atteindre cet objectif.

Cependant, nous voulons également souligner qu'il existe d'autres moyens de parvenir à un système de retraite durable; certains pays ont un système par répartition et d'autres disposent d'un système financé par les cotisations des employeurs et des salariés. La plupart des pays nordiques se trouvent dans ce deuxième cas de figure. Or, s'il est vrai qu'il n'est pas aisé de prédire le futur niveau des pensions de retraite dans le cas des systèmes par capitalisation, ces derniers sont en revanche durables et représentent peut-être le meilleur moyen de garantir les pensions à l'avenir.

Original espagnol: M. CHEN CASTILLO (employeur, Panama)

Avant de vous présenter les conclusions auxquelles nous sommes parvenus au terme du dialogue mené dans le cadre de la Commission sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique, je souhaite rappeler le principe de base sans lequel nous ne pourrions nous féliciter aujourd'hui de l'élaboration concertée du présent document: sans travailleurs, il ne peut y avoir d'entreprise, et chaque entrepreneur reste, quant à lui, un travailleur. C'est sur cette symbiose naturelle que repose le droit à la protection sociale. Chaque employeur doit, avec le concours de l'Etat, garantir ce droit à ses salariés pour que ces derniers et leurs familles puissent se sentir, au cours de leur vie professionnelle, protégés par un système qui leur assure une couverture sanitaire décente et une retraite digne, proportionnelle à leur niveau de cotisation, assurant ainsi la relève naturelle des générations, nécessaire pour l'économie de production et le droit du travail moderne.

En tant que délégué de la région latino-américaine pour le Panama, je me dois de souligner brièvement les aspects les plus importants du document sur lequel nous nous sommes mis d'accord.

Nous, les parties (travailleurs, employeurs et gouvernements), avons compris que le vieillissement de la population active dans la plupart des pays remet en cause le principe, non viable économiquement, de la solidarité intergénérationnelle, sur lequel repose la majeure partie des systèmes de sécurité sociale dans le monde. C'est pourquoi les deux secteurs ont conclu que le système de protection sociale fondé sur des comptes individuels devait faire partie des systèmes de sécurité sociale modernes dans les pays où la démographie l'exige.

Nous, les parties, avons compris que les Etats doivent adopter une large politique sur les migrations de travailleurs pour faire en sorte que les postes vacants soient pourvus grâce à la main-d'œuvre migrante, lorsque la population du pays n'y suffit pas, tout en mettant l'accent sur le respect des lois sur les migrations de chaque Etat par les travailleurs qui souhaitent s'y installer.

Nous, les parties, avons compris que la seule manière de se doter de politiques de protection sociale favorables à l'emploi décent et aux entreprises durables réside dans le tripartisme et le dialogue social.

Nous, les parties, avons compris qu'un système de protection sociale adapté est la condition sine qua non pour que les travailleurs soient productifs et aient un sentiment d'appartenance à des entreprises durables.

Nous, les parties, avons compris qu'il ne peut y avoir de discrimination fondée sur l'âge au sein des entreprises, mais qu'il faut, au contraire, permettre que les travailleurs proches de l'âge de la retraite servent d'exemples et de mentors aux nouvelles générations. Il s'agit d'aller à l'encontre de l'idée reçue selon laquelle les entreprises sont indifférentes au sort de travailleurs qui seraient usés par l'âge et par le travail, et n'auraient pas accès à une retraite digne et juste, au regard de ce qu'ils ont apporté à l'entreprise.

Nous, les parties, avons compris que les travailleurs du secteur informel doivent au plus vite être incorporés au secteur formel et du même coup intégrés au système de protection sociale en exigeant de tous les gouvernements qu'ils prennent des mesures pour permettre à l'entrepreneuriat de devenir la principale source de création d'emplois.

A notre avis, il s'agit là des aspects les plus importants, qui devront servir de cadre de référence à chaque pays du monde, afin que ses travailleurs et ses chefs d'entreprise puissent compter sur un système de sécurité sociale durable et adapté aux réalités démographiques et sociales qui lui sont propres.

J'aimerais, pour terminer, remercier les délégations du Chili, des Etats-Unis, de l'Australie, de la Norvège, de l'Argentine, de l'Uruguay et du Japon pour leurs contributions, et je demande en particulier des applaudissements chaleureux pour nos deux vice-présidentes, M^{me} Del Rio et M^{me} Cohen, qui ont défendu leurs positions respectives avec une grande détermination. Le présent document représente un grand progrès pour le monde du travail et c'est pourquoi nous l'appuyons.

Original anglais: M. MDWABA (employeur, Afrique du Sud)

Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour saluer l'élection unanime du président à la présidence de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Monsieur le Vice-président, je vous adresse également mes félicitations.

J'ai eu le privilège de participer à ce débat, inaugural et premier du genre au sein de cette Organisation, et je tiens à saluer le travail formidable de M^{me} Del Rio et son équipe ainsi que de notre collègue M^{me} Tania Cohen, qui porte fièrement les couleurs de l'Afrique du Sud et de l'Afrique. Sa direction a été exceptionnelle et illustre les talents que peut déployer l'Afrique lorsqu'on lui en donne l'occasion.

Je m'empresse également de remercier les gouvernements qui ont su garder une approche équilibrée et cohérente pour faire en sorte que les trois catégories de mandants soient renforcées. Nous exhortons les gouvernements à mettre cela en œuvre, y compris les gouvernements africains qui ne sont pas confrontés dans l'immédiat à un défi démographique mais ont besoin de sécuriser un dividende démographique pour l'Afrique.

Le secrétariat a appuyé de manière très précise et utile le bureau et nous lui en sommes reconnaissants.

Cependant, nous devons être honnêtes et critiques, nous devons nous interroger sur la manière dont nous abordons ce type de débats, compte tenu de la gravité des défis et réalités auxquels nous, en tant que famille planétaire, sommes confrontés, à savoir une pénurie d'emplois qui ne cesse de s'aggraver.

Nous sommes tout simplement en train de perdre la bataille et nous continuons à gaspiller notre énergie dans une rhétorique idéologique inutile, déguisée en dialogue social, au lieu d'adopter des approches matures qui nous pousseraient à dire les choses telles qu'elles sont, à remonter nos manches et à faire en sorte que la situation change.

Il nous faut créer de l'emploi en abondance. Nous devons faire en sorte de limiter les réglementations et les procédures bureaucratiques, mener davantage d'analyses d'impact de la réglementation et montrer que nous avons un environnement favorable à la création d'entreprises en grand nombre. Nous l'avons tous répété encore et encore, cela est essentiel pour attirer les entreprises nécessaires à la durabilité de nos économies et à une croissance riche en emplois. C'est seulement ainsi que nous remporterons cette bataille.

Il ne sert à rien de se cacher derrière un jargon idéologique pour tronquer et masquer la réalité.

Un bon exemple, ce sont les programmes que nous élaborons et qui semblent excellents sur le papier, les sujets de recherche que nous souhaitons approfondir pour stimuler notre intellect. Ce sont autant de thèmes étrangers à cette Organisation, pourtant nous nous y intéressons non pas parce qu'ils sont novateurs et permettent d'adopter une approche axée sur les solutions, mais par simple nécessité d'éviter la terminologie acceptée et utile qui découle de la richesse des acquis de cette Organisation tripartite et de ses conventions.

Ainsi, le concept obscur, assez opaque, de «stabilité dynamique» ne saurait remplacer celui de «flexibilité».

La flexibilité, c'est la flexibilité, l'innovation, c'est l'innovation, et la créativité, c'est la créativité. Autant d'éléments dont nous avons urgemment besoin pour créer les emplois nécessaires à la reprise du processus. Les emplois sont source de stabilité.

Je voudrais citer le rapport du Directeur général intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouvellement et engagement tripartite*. Au paragraphe 71, dans la partie intitulée «Les nouveaux visages de la production et de l'emploi», il dispose ce qui suit: «Aujourd'hui dans le monde, environ la moitié de la population active est salariée, mais nombreux sont ceux qui ne travaillent pas à plein temps pour un seul employeur. Ce qui était supposé être «atypique» est désormais «typique»; la «norme» est devenue l'«exception». Les opinions sont très partagées sur la question de savoir si, et comment, cette situation influe sur la réalisation du travail décent pour tous et, dans l'affirmative, ce qu'il conviendrait éventuellement de faire pour y remédier». Cela fait référence à la réalité sur le terrain, à des questions liées au travail; et montre à quel point notre obsession pointilleuse vis-à-vis des étiquettes et des idéologies nous égare avant de nous immobiliser totalement. Nous, les employeurs, pouvons vous dire ce qui se passe lorsque vous êtes au point mort: vous vous faites renverser et vous n'êtes plus qu'une statistique.

Il est aussi très important de nous appuyer de façon constructive et respectueuse sur le dialogue social et le tripartisme, de sorte à atteindre les résultats escomptés, à savoir créer de l'emploi, et encore de l'emploi.

Les conclusions de la Commission pour la discussion récurrente sur le dialogue social que nous avons entendues précédemment indiquent que le dialogue social sous toutes ses formes, notamment la négociation collective et le tripartisme, mais pas seulement, est essentiel pour faciliter les politiques économiques et sociales et faire progresser le développement durable. Les partenaires sociaux sont les principaux acteurs de l'économie réelle, et leur engagement dans des processus bipartites et tripartites est très important en période de crise, pour sauver des emplois et maintenir les niveaux de salaires.

Nous sommes donc tous favorables à ce que le dialogue social soit utilisé pour faire progresser le développement durable, sans pour autant perdre de vue l'objectif de trouver des solutions, tout en évitant les dégâts collatéraux. En conclusion, la négociation collective est certainement favorable aux employeurs, mais doit être en accord avec les réalités nationales. N'oublions pas que nous avons besoin d'un grand nombre d'entreprises durables pour créer des emplois. Pour nous, les emplois constituent la meilleure forme de protection sociale, au même titre que la croissance des économies, qui permet à ces dernières de financer les emplois et les coûts y afférents.

Longue vie au tripartisme!

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons procéder à l'approbation du rapport de la Commission sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique, paragraphes 1 à 542.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport?

(Le rapport – paragraphes 1 à 542 – est approuvé.)

CONCLUSIONS SUR L'EMPLOI ET LA PROTECTION SOCIALE DANS LE NOUVEAU CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE: ADOPTION

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant procéder à l'adoption des conclusions sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique, section par section.

(Les conclusions – paragraphes 1 à 35 – sont adoptées section par section.)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte les conclusions dans leur ensemble?

(Les conclusions sont adoptées dans leur ensemble.)

RÉSOLUTION CONCERNANT L'EMPLOI ET LA PROTECTION SOCIALE DANS LE NOUVEAU CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE: ADOPTION

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant passer à la résolution concernant l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

Nous avons ainsi terminé l'examen du rapport de la commission. Au nom de la Conférence, je voudrais féliciter le bureau de la commission, ses membres ainsi que les membres du secrétariat qui ont facilité ces travaux. Les conclusions fermes et claires que vous avez rédigées fourniront de précieuses orientations aux mandats et à l'OIT dans ce domaine fondamental.

(La séance est levée à 18 h 20.)



Vote par appel nominal sur la résolution concernant l'adoption du
Programme et Budget
pour 2014-15 et la répartition du budget des recettes entre les Etats
Membres

Record vote on the resolution concerning the adoption of the
Programme and Budget
for 2014-15 and the allocation of the budget of income among member
States

Votación nominal sobre la resolución relativa a la adopción del
Programa y Presupuesto
para 2014-15 y al prorrateo del presupuesto de ingresos entre los
Estados Miembros

Pour/For/En Pro: 391
Contre/Against/En contra: 9
Abstentions/Abstentions/Abstenciones: 2
Quorum: 304
Maj./May.: 267

Pour/For/En Pro: 391

Afghanistan/Afganistán

HAMRAH, Mr (G)
NIRU, Mr (G)
QADERI, Mr(T/W)

Afrique du Sud/South Africa/Sudáfrica

SKHOSANA, Mr (G)
KETTLEDAS, Mr (G)
MDWABA, Mr (E)
NTSHALINTSHALI, Mr(T/W)

Algérie/Algeria/Argelia

ZAIDI, M. (G)
BOUKADOUM, M. (G)
MEGATELI, M. (E)
SIDI SAID, M.(T/W)

Allemagne/Germany/Alemania

SCHOLZ, Mr (G)
ZILCH, Mr (G)
KÜHL, Ms(T/W)

Angola

DA SILVA, M. (G)
N'GOVE LUSSOKE, M. (G)
TONDELA, M. (E)
FRANCISCO, Mme(T/W)

Arabie saoudite/Saudi Arabia/Arabia Saudita

ALYAHYA, Mr (G)
ALFAHEID, Mr (G)
ALSULAIMAN, Mrs (E)
ALMOGHRABI, Mr(T/W)

Argentine/Argentina

ROSALES, Sr. (G)
ALVAREZ WAGNER, Sr. (G)
FUNES DE RIOJA, Sr. (E)
MARTINEZ, Sr.(T/W)

Arménie/Armenia

TUMASYAN, Mr(T/W)

Australie/Australia

GARNER, Mr (G)
GROZIER, Mr (E)
BELCHAMBER, Mr(T/W)

Autriche/Austria

ZWERENZ, Mr (G)
DEMBSHER, Ms (G)
BÖGNER, Ms(T/W)

Bahamas

HAMILTON, Ms (G)
BROWN, Mr (G)

Bahreïn/Bahrain/Bahrein

MOHAMED, Mr (G)
ALAMER, Mr (E)
ABDULLA, Mr(T/W)

Bangladesh

RAHMAN, Mr (E)

Barbade/Barbados

COX, Mr (G)
WALCOTT, Mr (E)
DE PEIZA, Mr(T/W)

Bélarus/Belarus/Belarus

KHVOSTOV, Mr (G)
POPOV, Mr (G)
GALYNIA, Mr(T/W)

Belgique/Belgium/Bélgica

BOUTSEN, Mme (G)
DE MEESTER, M. (E)
LAMAS, M.(T/W)

Bénin/Benin

AZONGBE DJIDJOHO, Mme (G)
ZINSOU, M. (E)

Bolivie (Etat plurinational)/Bolivia (Plurinational State)/Bolivia (Estado Plurinacional)

SANTALLA TORREZ, Sr. (G)
CARRASCO QUINTANA, Sr. (E)
DELGADO, Sr.(T/W)

Bosnie-Herzégovine/Bosnia and Herzegovina/Bosnia y Herzegovina

BAKSIC, Mr (E)
BAJRAMOVIC, Mr(T/W)

Botswana

MOJAFI, Mr (G)
KOKORWE, Ms (G)
ISAACS, Ms (E)
MHOTSHA, Mr(T/W)

Brésil/Brazil/Brasil

PAIXO PARDO, Sr. (G)
FIGUEIREDO DE SOUZA, Sr. (G)
BASTIDE HORBACH, Sr. (E)

Bulgarie/Bulgaria

ZAKOV, Mr (G)
PIPERKOV, Mr (G)
ZHELYAZKOV, Mr (E)

Burkina Faso

SAWADOGO, M. (G)
OUEDRAOGO, M.(T/W)

Cambodge/Cambodia/Camboya

HOU, Mr (G)
ATH, Mr(T/W)

Cameroun/Cameroon/Camerún

AKOLLA EKAH, M. (G)
NGONO, M. (G)
FONDJO, M. (E)
ESSINDI MINKOULOU, M.(T/W)

Canada/Canadá

ROYER, Mr(T/W)

République centrafricaine/Central African Republic/República Centroafricana

OUENZOU, Mme (G)

Chili/Chile

BOBIC, Sr. (E)
AGUILERA, Sr.(T/W)

Chine/China

HAO, Mr (G)
GAO, Mr (G)
LIU, Mr (E)
PENG, Mr(T/W)

Chypre/Cyprus/Chipre

ANDREOU PANAYIOTOU, Ms (G)
SPATHI, Ms (G)
ANTONIOU, Mr (E)
FELLAS, Mr(T/W)

Colombie/Colombia

PARDO RUEDA, Sr. (G)
ARANGO, Sra. (G)
ECHAVARRÍA, Sr. (E)
MORANTES, Sr.(T/W)

Comores/Comoros/Comoras

SALIM, M.(T/W)

Congo

MBEMBA, M. (G)
ITOUA-YOCKA, M. (G)
MONGO, M.(T/W)

République de Corée/Republic of Korea/República de Corea

BAE, Ms (G)
CHOI, Mr (G)
BAE, Ms (E)
KIM, Mr(T/W)

Costa Rica

GAMBOA, Sra. (G)
JIMÉNEZ, Sr. (E)
CHINCHILLA, Sr.(T/W)

Côte d'Ivoire/Côte d'Ivoire

COULIBALY, Mme (G)
LADOUYOU, M. (E)
MAHAN, M.(T/W)

Croatie/Croatia/Croacia

FIŠEKOVIĆ, Ms (G)
SLADOVIĆ, Ms (E)
ŠOBOTA, Ms(T/W)

Cuba

ROMÁN ARREDONDO, Sra. (G)
CASTILLO SANTANA, Sr. (G)
PARRA, Sr. (E)
NAVARRO, Sr.(T/W)

Danemark/Denmark/Dinamarca

WESTH, Ms (G)
LORENTZEN, Mr (G)
OHRT, Mr(T/W)

République dominicaine/Dominican Republic/República Dominicana

CRUZ DE COO, Sr. (G)
HERNANDEZ, Sr. (G)

El Salvador

VELÁSQUEZ DE AVILÉS, Sra. (G)
MENÉNDEZ, Sra. (G)

Emirats arabes unis/United Arab Emirates/Emiratos Árabes Unidos

AL MARZOOQI, Mr (G)
BIN DEEMAS, Mr (G)
KHAMMAS, Mr (E)
AL TUNAJI, Ms(T/W)

Equateur/Ecuador

ESPINOSA SALAS, Sr. (G)
ROJAS, Sr. (G)
ROSALES, Sr. (E)
ARCINIEGA, Sr.(T/W)

Espagne/Spain/España

FRADES PERNAS, Sr.(T/W)

Estonie/Estonia

TREIER, Ms (G)
KAADU, Mr (G)
MERILAI, Ms (E)
TOOMSALU, Ms(T/W)

Etats-Unis/United States/Estados Unidos

POTTER, Mr (E)

Ethiopie/Ethiopia/Etiopía

GEBRU, Mr (G)
HAILE, Mr (G)
YIMER, Mr (E)
FOLLO, Mr(T/W)

Fidji/Fiji

UCULOA, Mr (E)
ANTHONY, Mr(T/W)

Finlande/Finland/Finlandia

TERÄVÄINEN, Mr (G)
RYTÖVUORI, Mr (G)
SAJAVAARA, Ms (E)
LEHTO-KOMULAINEN, Ms(T/W)

France/Francia

CRIADO, M. (G)
SCHLACHTER, Mme(T/W)

Gabon/Gabón

PAMBOU, M. (G)
AWASSI-ATSIMADJA, Mme (E)
AWASSI, M.(T/W)

Ghana

MODEY, Mr (G)
HAGAN, Ms (G)
OSEI, Mr(T/W)

Grèce/Greece/Grecia

CRYSANTHOU, Mme (G)
GKOUVA, Mme (G)
VAYAS, M. (E)
PSAROGIANNI, Mme(T/W)

Guatemala

RICCI, Sr. (E)

Guinée/Guinea

DOUMBOUYA, M. (G)

Honduras

URTECHO LÓPEZ, Sr. (E)
BAQUEDANO, Sr.(T/W)

Hongrie/Hungary/Hungría

KÖSZEGI, Ms (G)
PELEI, Ms (G)
CZUGLERNÉ IVÁNY, Ms(T/W)

Inde/India

PANT, Mr (E)
PATWARDHAN, Mr(T/W)

Indonésie/Indonesia
WITJAKSONO, Mr (G)
LUTHFIE, Mr (G)

République islamique d'Iran/Islamic Republic of Iran/República Islámica del Irán
AGHAZADEH KHOEI, Mr (G)
BEHZAD, Mr (G)
OTAREDIAN, Mr (E)

Iraq
AHMED, Mr (E)
HAMAD, Mr(T/W)

Irlande/Ireland/Irlanda
O'CARROLL, Ms (G)
MCMAHON, Ms (G)
MCGINTY, Mr (E)
LYNCH, Ms(T/W)

Islande/Iceland/Islandia
SIVERTSEN, Ms (E)
NORDDAHL, Mr(T/W)

Israël/Israel
KARA, Mr(T/W)

Italie/Italy/Italia
ARMELLIN, Ms (G)
MARGIOTTA, Ms (G)
DEL RIO, Ms(T/W)

Jamaïque/Jamaica
MAGNUS, Ms (G)
CUTHBERT, Ms (E)
GOODLEIGH, Mr(T/W)

Japon/Japan/Japón
HIRASHIMA, Mr (G)
AKIYAMA, Mr (G)
MATSUI, Mr (E)
SAKURADA, Mr(T/W)

Jordanie/Jordan/Jordania
AL KHAWALDEH, Mr (G)
ABU EL RAGHEB, Mr (E)
AL-HADID, Mr(T/W)

Kazakhstan/Kazajstán
SANABAYEV, Mr (G)
BAIKENOV, Mr (E)
KUSSAINOV, Mr(T/W)

Kenya
KITUYI, Ms (G)
NYAMBARI, Mr (G)
MUGO, Ms (E)
MITUMITU, Mr(T/W)

Kiribati
TIMEON, Mr (G)
IRATA, Mr (G)
TEANAKO, Mr (E)
KIRION, Mr(T/W)

Koweït/Kuwait
AL-MUTAIRI, Mr (G)
AL-RAZZOOQI, Mr (G)
AL-HOSSAYAN, Mr (E)

Lao, Rép. démocratique populaire/Lao People's Democratic Rep./Rep. Democrática Popular Lao
PHINSAVANH, Mr (G)
MOUNTIVONG, Mr (G)
BANGONESENGDETH, Ms (E)
VONGKHASEUM, Mr(T/W)

Lesotho
MATSOSO, Mrs (G)
SEPHOMOLO, Ms (E)
MACAEFA, Mr(T/W)

Lettonie/Latvia/Letonia
DREIMANE-ARNO, Ms (G)
KORCAGINS, Mr (G)
GAVRILOVS, Mr (E)
MICKEVICA, Ms(T/W)

Libye/Libya/Libia
BEN LASHHAR, Ms (G)
DERBI, Mr (G)
SHARIF, Mrs(T/W)

Lituanie/Lithuania/Lituania
PAULAUSKAS, Mr (G)
JUODPUSYTE, Ms (G)
JASINSKIENE, Ms(T/W)

Luxembourg/Luxemburgo
WELTER, Mme (G)
TUNSCH, M. (G)
KIEFFER, M. (E)
GOERGEN, Mme(T/W)

Madagascar
RAMANITRINIONY, M. (G)

Malaisie/Malaysia/Malasia
KULBANT SINGH, Mr (G)
MASRI, Mr(T/W)

Maldives/Maldivas
FAIZAL, Mr (G)

Mali/Mali
DIAKITE, M. (G)
COULIBALY, M. (G)

Malte/Malta
VELLA, Mr (G)
AZZOPARDI, Mr (G)
FARRUGIA, Mr (E)
CARACHI, Mr(T/W)

Maroc/Morocco/Marruecos
BOUHARROU, M. (G)
MARJAA, M. (G)

Maurice/Mauritius/Mauricio
RAGEN, Mr (G)
DURSUN, Mr (E)

Mexique/Mexico/México
SANTANDER BOTELLO, Sr. (G)
GONZÁLEZ CASANOVA, Sr. (G)
DE REGIL GÓMEZ, Sr. (E)

République de Moldova/Republic of Moldova/República de Moldova
IATCO, Mr (G)
CERESCU, Mr (E)
CHIRIAC, Mr(T/W)

Mongolie/Mongolia
BAASANSUREN, Mrs (G)
DAMDINSUREN, Mr (G)
KHUYAG, Mr (E)
ENEBISH, Mr(T/W)

Monténégro/Montenegro
GUTZAT, Ms (G)
KARANIKIĆ, Mr (G)
RADULOVIĆ, Ms (E)

Mozambique
DENGGO, Mr (G)
VILANCULOS, Mr (G)
BUQUE, Mr (E)
SIMANGO, Mr(T/W)

Myanmar
TUN, Mr (G)
NYO, Mr (G)
HTAY, Ms(T/W)

Namibie/Namibia
BIWA, Mr (G)
MWIYA, Mr (G)
PARKHOUSE, Mr (E)
ANGULA, Mr(T/W)

Népal/Nepal
SHRESTHA, Mr (G)

Niger/Niger
BINIA, M. (G)
SIDDO, M. (G)

Nigéria/Nigeria
KORIPAMO-AGARY, Ms (G)
AROGUNDADE, Ms (G)
ATUNWA, Mr (E)

Norvège/Norway/Noruega
KVAM, Ms (G)
GEDE VIDNES, Ms (G)
RIDDERVOLD, Ms (E)
FAUSKE, Ms(T/W)

Nouvelle-Zélande/New Zealand/Nueva Zelandia
HOBBY, Mr (G)
RUSSELL, Ms (G)

<i>Oman/Omán</i> AL DHABBARI, Mr (G)	<i>Fédération de Russie/Russian Federation/Federación de Rusia</i> ELTSOVA, Ms (G) ZHARKOV, Mr(T/W)	<i>Suriname</i> MANGROE, Ms (G) EDAM, Mr(T/W)
<i>Ouganda/Uganda</i> MANAFA MASAI, Mr (E)	<i>Saint-Marin/San Marino</i> UGOLINI, M. (E) MONTANARI, M.(T/W)	<i>République arabe syrienne/Syrian Arab Republic/República Árabe Siria</i> IBRAHIM, Mr (G)
<i>Pakistan/Pakistán</i> KHALIQ, Mr (G) NAUMAN, Mr (E) AWAN, Mr(T/W)	<i>Sénégal/Senegal</i> THIAM, M. (G) DIOP, M. (E) GUIRO, M.(T/W)	<i>République-Unie de Tanzanie/United Republic of Tanzania /República Unida de Tanzania</i> KINEMELA, Mr (G) MGAYA, Mr(T/W)
<i>Panama/Panamá</i> MOLINO GARCÍA, Sr. (G) LINERO MENDOZA, Sr. (E)	<i>Serbie/Serbia</i> SAVKOVIĆ, Mr (E)	<i>Tchad/Chad</i> BRAHIM, M.(T/W)
<i>Paraguay</i> SNEAD, Sr.(T/W)	<i>Seychelles</i> MOREL, Ms (G) LABROSSE, Ms (E) ROBINSON, Mr(T/W)	<i>République tchèque/Czech Republic/República Checa</i> HOMOLKOVÁ, Ms (G) POKORNÝ, Mr (G) DRBALOVÁ, Ms (E) BAUEROVÁ, Ms(T/W)
<i>Pays-Bas/Netherlands/Países Bajos</i> WESTERINK, Mr (G) VAN DIJK, Mr (G) VAN EMBDEN ANDRES, Ms (E) HORDIJK, Mr(T/W)	<i>Singapour/Singapore/Singapur</i> LIM, Mr (G)	<i>Thaïlande/Thailand/Tailandia</i> BHANDHUFALCK, Mrs (G) WICHIENSIN, Ms (G) MOOHAMMAD, Mr(T/W)
<i>Pérou/Peru/Perú</i> CHÁVEZ BASAGOITIA, Sr. (G) BALBÍN TORRES, Sr. (G) IRALA DEL CASTILLO, Sr.(T/W)	<i>Slovaquie/Slovakia/Eslovaquia</i> BERINEC, Mr (G) HRDINA, Mr (E) MACÁK, Mr(T/W)	<i>Togo</i> BASSOWA, M. (G)
<i>Philippines/Filipinas</i> VARELA, Mr (E) SENO, Mr(T/W)	<i>Slovénie/Slovenia/Eslovenia</i> GROBELNIK, Ms (G) ŠTERBENC, Ms (G) ANTAUER, Mr (E) KRŽIŠNIK , Mr(T/W)	<i>Tunisie/Tunisia/Túnez</i> GHORAB, Mme (G) MEGDICHE, M. (G) AFAYA, M.(T/W)
<i>Pologne/Poland/Polonia</i> NOJSZEWSKA-DOCHEV, Ms (G) BAURSKI, Mr (G) SLADOWSKI, Mr (E) DUBINSKI, Mr(T/W)	<i>Soudan/Sudan/Sudán</i> MOHAMED AHMED OSMAN, Mr (G) ABDALHALEEM MOHAMAD, Mr (G) ELGURESH AHMED, Mr (E) ALI ABD-ELKARIM, Mr(T/W)	<i>Turkménistan/Turkmenistan/Turkmeni stán</i> BAZAROV, Mr (G) SILAPOV, Mr (G) POLLYYEVA, Mrs (E) BEGLIYEVA, Mrs(T/W)
<i>Portugal</i> PERALTA DA PENA COSTA, Mr (E) ALVES CARLOS, Mr(T/W)	<i>Soudan du Sud/South Sudan/Sudán del Sur</i> YUOD, Mr (G) OHIDEI, Mr (G) ALEU, Mr(T/W)	<i>Turquie/Turkey/Turquía</i> SANDAL, Mr (G) DEMİRTAŞ, Mr (G) KUMLU, Mr(T/W)
<i>Qatar</i> AL-MULLA, Mr (G) AL-OBEIDLY, Mr (G) AL-KUWWARI, Mr (E) BUHINDI, Mr(T/W)	<i>Sri Lanka</i> RAJAPAKSA PALLEGEDARA, Mr (G) WEERASINGHE, Ms (G) PEIRIS, Mr (E) DEVENDRA, Mr(T/W)	<i>Ukraine/Ucrania</i> LISUCHENKO, Mr (G) DROZDOVA, Ms (G) MIROSHNYCHENKO, Mr (E) SHYLOV, Ms(T/W)
<i>Rép. Démocratique du Congo/Democratic Republic of the Congo/Rep. Democrática del Congo</i> INZUN OKOMBA, Mme (G) MUSONDA KALUSAMBO, M. (G) KOLELA TSHIBANGU, M.(T/W)	<i>Suède/Sweden/Suecia</i> EKEUS, Mr (G) ERIKSSON, Mr (G) KOVAR, Ms (E) DONOVAN, Ms(T/W)	<i>Uruguay</i> CORONEL , Sr. (G) BRENTA, Sr. (G) PENINO, Sr. (E) FERRARI, Sr.(T/W)
<i>Roumanie/Romania/Rumania</i> DUMITRIU, Mme (G) TUDORIE, M. (G) COSTACHE, M. (E)	<i>Suisse/Switzerland/Suiza</i> RUPPEN, Mme (G) BERSET BIRCHER, Mme (G) MATTHEY, M. (E) PRELICZ-HUBER, Mme(T/W)	
<i>Royaume-Uni/United Kingdom/Reino Unido</i> WARRICK, Ms (G) GURNEY, Mr(T/W)		

*Venezuela (Rép.
Bolivarienne)/Venezuela (Bolivarian
Republic)/Venezuela (Rep.
Bolivariana)*

COLMENARES GOYO, Sr. (G)

ARIAS PALACIO, Sr. (G)

MUÑOZ, Sra. (E)

Viet Nam

NGUYEN, Mr (E)

Yémen/Yemen

AL-NASSIRI, Mr (G)

OBAD KESRA, Mr (G)

AL-AHLASI, Mr (E)

Zambie/Zambia

DUMINGU, Mr (G)

KASHINKA, Mr (G)

CHIBANDA, Mr (E)

HIKAUMBA, Mr(T/W)

Zimbabwe

MUSEKA, Mr (G)

Contre/Against/En contra: 9

Canada/Canadá

ROBINSON, Ms (G)

LEWIS, Mr (G)

Espagne/Spain/España

VEGA MOLINA, Sr. (G)

CANO, Sr. (G)

*Etats-Unis/United States/Estados
Unidos*

SHAILOR, Ms (G)

SHEPARD, Mr (G)

Hongrie/Hungary/Hungría

ROLEK, Mr (E)

Portugal

VALADAS DA SILVA, Mr (G)

DA COSTA FERNADES, Mrs (G)

Abstentions/Abstentions/ Abstenciones: 2

Canada/Canadá

LAMY, Mr (E)

*ex-Rép. Yougosl. de Macédoine/The
former Yug. Rep. Macedonia/ex Rep.
Yugoslava de Macedonia*

UZUNOVSKI, Mr (G)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Seizième séance

Rapports de la Commission de vérification des pouvoirs: Présentation des rapports dont la Conférence prend acte, et approbation des propositions de la commission	1
Vote par appel nominal sur la résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2014-15 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres	3

Dix-septième séance

Rapport de la Commission sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts: Présentation, discussion et approbation	5
Conclusions – Parvenir au travail décent, aux emplois verts et au développement durable: Adoption.....	10
Résolution concernant le développement durable, le travail décent et les emplois verts: Adoption	10
Rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur le dialogue social: Présentation, discussion et approbation.....	10
Conclusions concernant la discussion récurrente sur le dialogue social: Adoption	17
Résolution concernant la discussion récurrente sur le dialogue social: Adoption	17
Rapport de la Commission sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique: Présentation, discussion et approbation.....	17
Conclusions sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique: Adoption.....	30
Résolution concernant l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique: Adoption.....	30
Vote par appel nominal sur la résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2014-15 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres	31

.....

• Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact
• sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnais-
• sants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exem-
• plaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence
• sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.
•